

CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES

Année 2012

COMPTE RENDU ANALYTIQUE N°935 SEANCE DU VENDREDI 23 MARS 2012

La séance est ouverte à 9 heures 45 sous la présidence de M. Alain SCHMITZ, président.

MME ERVERA, l'une des secrétaires de séance, procède à l'appel nominal.

Présents : Mme Aubert, MM. Barth, Bel, Mme Boutin, MM. Brillault, Colin, de La Faire, Delaporte, Deligné, Desjardins, Mmes Di Bernardo, Ervera, MM. Fond, Gourdon, Joly, Jouy, Lebrun, Lequiller, Level, Loison, Malle, Mme Mary, MM. Olive, Pivert, Planchenault, Raynal, Richard, Saint-Amaux, Schmitz, Solignac, Sylvestre, Tautou, Tétart, Tissier, Vandewalle, Vialay, Vignier, Wane.

Excusé : M. Fournier (pouvoir à M. Lequiller).

Hommage aux victimes du terrorisme

M. LE PRESIDENT – Chers collègues, suite aux événements dramatiques de ces jours derniers et devant l'atrocité des crimes perpétrés, je souhaite que notre assemblée départementale rende hommage aux victimes en observant une minute de silence.

Je veux, à travers cet hommage, adresser un témoignage de solidarité aux institutions de notre République lâchement agressée, à l'armée française et à la communauté israélienne.

En cet instant, j'ai une pensée toute particulière pour le président du consistoire de Versailles, mon ami Samuel Sandler, cruellement éprouvé par la perte de son fils Jonathan et de ses deux petits-fils, Arie et Gabriel.

En votre nom à tous, j'ai tenu à adresser le jour même du drame au rabbin de Versailles Edmond Beldheb, le témoignage de notre profonde compassion.

(Mmes et MM. les conseillers généraux se lèvent et observent une minute de silence).

Adoption de comptes rendus analytiques

Les comptes rendus analytiques des séances du 16 décembre 2011 et du 3 février 2012 sont successivement adoptés à l'unanimité.

Communications de M. le Président du Conseil général

M. LE PRESIDENT – Vous avez à disposition sur vos tables un ensemble de documents parmi lesquels je tiens à signaler de très beaux itinéraires de « balades à vélo en Yvelines », l'un de Rambouillet à

Méré, l'autre à la découverte de la forêt de Méridon. Ils sont diffusés par les offices de tourisme. Une plaquette relative au Musée Maurice Denis a été réalisée pour le 150^{ème} anniversaire de la naissance de Claude Debussy à Saint-Germain-en-Laye.

Enfin, le remarquable dépliant, en français et en anglais, intitulé « l'avenir de l'automobile se dessine et se construit dans les Yvelines » édité par nos soins, a été diffusé au salon de Genève lors de la présentation des lauréats de notre appel à projets. Nous y étions, et pour la seconde fois, la seule collectivité territoriale présente à un salon de l'automobile. Ce document contribue à renforcer l'image de notre Département.

Souhais de bienvenue

M. LE PRESIDENT – Je souhaite la bienvenue à de nouveaux collaborateurs du Département qui assistent à cette séance. Ce sont 74 agents qui viennent d'arriver, dans toutes les directions, mais surtout à la DEAFS et à la DTAS.

Nous avons également le plaisir d'accueillir un groupe de membres de l'association « Bienvenue Maisons-Mesnil », que notre collègue Joël Desjardins recevra ensuite.

Représentation du Conseil général au sein de divers organismes

M. LE PRESIDENT – Vient d'être créé un Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur, ou PRES, du Grand ouest parisien, qui associe l'université de Cergy-Pontoise et celle de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines. Son premier conseil d'administration s'est réuni à Saint-Germain-en-Laye le 7 mars.

Ce PRES va permettre de mutualiser les moyens et les activités des deux universités ainsi que de grandes écoles et organismes de recherche pour rendre la recherche plus cohérente et mieux l'adapter aux besoins du territoire. Son installation à Saint-Germain-en-Laye est un grand atout.

Dans le même domaine, Emmanuel Lamy, maire de Saint-Germain-en-Laye, m'a indiqué hier que nous avons toutes chances de voir un Institut d'études politiques s'installer dans les Yvelines. Après la faculté de médecine, voilà une autre bonne nouvelle pour notre potentiel universitaire.

Pour revenir au PRES, il nous est demandé de désigner un représentant au conseil d'administration provisoire. Je vous propose que ce soit le Président lui-même qui se charge de cette représentation, ce qui correspond aussi au vœu que m'a exprimé Sylvie Fauchoux.

Il en est ainsi décidé.

M. LE PRESIDENT – André Sylvestre, très occupé par ailleurs, ne souhaite plus nous représenter au jury de concours des villes, villages et maisons fleuries. Jean-Louis Barth est prêt à prendre sa succession, peut-être parce qu'il n'est pas bien conscient de tout ce que cela représente !

Il en est ainsi décidé.

M. LE PRESIDENT – L'agence régionale de santé Ile-de-France nous demande de nommer un conseiller général suppléant de Maurice Solignac, titulaire, pour siéger à la commission de coordination dans le domaine des prises en charge et accompagnements médico-sociaux. J'ai reçu la candidature de Philippe Brillault pour pourvoir ce poste.

En l'absence d'autre candidature, il en est ainsi décidé.

Modification de l'ordre du jour

M. LE PRESIDENT – Etant très attentif aux débats des commissions, au vu des observations qui ont été faites sur la délibération 5-3470, je la retire de l'ordre du jour. Sous l'intitulé « plan d'appui à la filière automobile » on y trouvait l'attribution par OSEO d'un prêt participatif à des sociétés d'informatique et à un hôtel cinq étoiles. Cela m'a paru assez incongru, d'où ce retrait.

Programmation Autonomie 2012-2018

M. LE PRESIDENT – J'ai souhaité inscrire cette délibération en tête de notre ordre du jour.

En mai 2010, nous avons adopté notre schéma troisième génération d'organisation sociale et médico-sociale. L'objet de cette délibération est de le compléter par une programmation des actions en faveur des personnes âgées et personnes handicapées, qui sont planifiées de manière pluriannuelle. Nous tenons ainsi à affirmer notre volonté de poursuivre dans la voie de la solidarité en faveur de nos aînés et des personnes en situation de handicap, que j'avais indiquée dès mon discours d'investiture comme notre mission première.

Cette programmation repose sur trois grands axes. Le premier est l'attractivité territoriale. Je souhaite que l'implantation de futurs équipements s'intègre dans le schéma départemental d'aménagement pour un développement équilibré des Yvelines : l'aménagement du territoire doit rester une dimension permanente de notre action. Le deuxième axe est l'innovation. A ce titre, je souhaite que nous ayons davantage recours à de nouvelles technologies, afin d'optimiser la gestion de nos prestations. Ce fut le cas avec le dossier médicosocial partagé, grâce au soutien de l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines et à l'engagement très fort de l'INRIA. Nous l'expérimentons actuellement dans les deux coordinations gérontologiques de Seine-Mauldre et du Grand Versailles, avec l'espoir de le généraliser à tout le département et de faire profiter d'autres de notre expérience.

Notre troisième axe est la solidarité, qui marque l'ensemble des actions développées dans ce rapport. Cette solidarité s'exerce envers les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et des personnes atteintes de handicap psychique, ce qui est une nouveauté, afin de pouvoir les prendre en charge dans notre département et non, comme c'est le cas trop souvent, en Belgique. De même, nous créerons des accueils de jour pour ces deux catégories. Nous voulons intensifier nos actions de soutien aux aidants familiaux, souvent dans le désarroi. Nous programmons de créer un millier de places dans les services et les établissements, et, volet essentiel même si on l'oublie souvent, de permettre à 300 bénéficiaires du RSA de trouver un emploi. Enfin, pour une meilleure politique de proximité, nous regrouperons coordinations gérontologiques locales et coordinations handicap locales dans un même territoire d'action sociale. J'ai tenu à aller à Mantes-la-Jolie saluer la réalisation de ce regroupement.

D'ici 2018, le coût de ces actions représentera 8 600 000 euros en fonctionnement. Ils s'ajoutent à la prise en charge, depuis de nombreuses années, de la part facultative par le Département à hauteur de 81 millions. Et c'est une enveloppe globale de 270 millions que nous engageons chaque année dans le cadre de cette politique solidaire en faveur des personnes âgées et personnes handicapées.

Cette solidarité est fondamentale : elle est au cœur même de nos missions. Elle a un coût, important, mais justifié par la volonté que j'ai exprimée à de multiples reprises d'aider ces deux catégories.

Nous devons nous soumettre à une obligation : ces orientations et ces décisions doivent être compatibles avec celles de l'ARS. Et c'est pourquoi je n'ai pu inscrire dans cette programmation que quatre établissements de 80 lits chacun pour personnes âgées dépendantes, soit un total de 320 lits. Or la situation est très contrastée à l'intérieur même du département : certains territoires sont très bien pourvus, au-dessus de la moyenne régionale. Au passage, il faut savoir que celle-ci est inférieure à la moyenne nationale. Cela tient au sous-équipement de Paris et de la petite couronne. C'est donc là que l'ARS entend privilégier la création de lits, pour rééquilibrer l'équipement en Ile-

de-France. En raison de ces déséquilibres, je souhaite que l'on mette à l'étude la délocalisation d'environ 200 places d'EHPAD du sud et du centre Yvelines vers des territoires d'action sociale bien moins dotés. Cela nous donnera une certaine souplesse, en plus des créations que nous allons mettre en œuvre avec l'ARS. Il s'agit là d'une première vague de créations jusqu'en 2014. Dans la période 2014-2018, nous verrons de nouveau avec l'ARS ce qui peut être réalisé.

Je souhaite que chacun ait bien conscience qu'en 2020 – c'est loin mais c'est demain – notre département comptera 4600 personnes âgées dépendantes de plus. Or je viens de vous parler de quatre EHPAD avec 320 lits au total. Devant la distorsion des chiffres vous mesurez le problème auquel vont nous confronter le vieillissement de la population et le fait que les Yvelines accueillent beaucoup de personnes âgées en raison de la qualité de vie.

M. LEVEL, *rapporteur* – Je compléterai la présentation du président par un certain nombre de données chiffrées sur les quatre objectifs qui structurent ce schéma : le maintien à domicile, la cohérence et l'adaptation de l'offre de services aux personnes, l'innovation dans la prise en charge de l'Alzheimer et celle des personnes souffrant d'un handicap psychique.

L'ensemble des dépenses, soit 8 600 000 euros sur la période 2012-2018 permettra de financer 727 places. Les mesures sont de trois types, soit communes aux personnes âgées et handicapées à domicile, pour 2 000 000 euros, soit spécifiques pour chacun de ces catégories soit respectivement pour 2 500 000 euros et 3 980 000 euros, en fonctionnement. En investissement, le total est de 2 853 000 euros.

Au titre des mesures communes, un million d'euros sont consacrés à étoffer les coordinations personnes âgées et personnes handicapées et à développer les services à domicile, 700 000 euros à diverses mesures pour lutter contre l'isolement, 353 000 euros à doter le département d'établissements de qualité sur le plan psychiatrique.

S'agissant des mesures spécifiques pour les personnes âgées, il s'agit de créer 507 places supplémentaires, dont 367 places d'EHPAD et 50 places d'accueil de jour, de compétence mixte Conseil général et ARS, et 90 places de maisons d'accueil rurales pour personnes âgées, de compétence exclusive du Département. Il s'agit également d'améliorer la qualité de prise en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, dans le cadre de ces créations, ainsi que pour aider les accompagnants.

S'agissant des mesures spécifiques pour les personnes en situation de handicap, il s'agit de créer 380 places supplémentaires et d'en médicaliser 200 ainsi que de développer des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec les gestionnaires pour mutualiser les moyens de tous leurs établissements.

Il vous est donc demandé d'adopter la programmation Autonomie en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées pour la période 2012 à 2018, en deux phases, de 2012 à 2014 et de 2015 à 2018, et de donner délégation du Président du Conseil général pour négocier avec l'ARS et lancer les appels d'offres.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Je précise encore que les Yvelines disposent de 97 places pour 1000 personnes âgées de 75 ans et plus pour une moyenne régionale de 75 places et une moyenne nationale de 90 places. Le retard régional est dû à la petite couronne et à Paris, ce qui oblige l'ARS à y faire un effort considérable.

M. DELAPORTE – Cette délibération très importante mais complexe, définit une feuille de route pour l'action de notre Département en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Ainsi, en 2018, et face à la croissance des besoins – 4600 personnes âgées dépendantes

supplémentaires en 2020 – nous serons toujours l'un des départements les mieux dotés d'Ile-de-France.

La programmation de ce schéma de troisième génération est quantitative, avec successivement 487 places sur la période 2012-2014 et 500 places de 2015 à 2018, mais également qualitative, autour du handicap psychique, de la maladie d'Alzheimer, de la dépendance. Si elle se déroule en deux périodes, c'est que la direction de l'autonomie, dont il faut vraiment saluer le travail excellent, avait besoin de l'appui de l'ARS pour définir le nombre de places à réaliser. En septembre dernier, l'ARS a proposé de cofinancer 367 places d'EHPAD, ce qui nous limite à quatre établissements de 80 places chacune, le solde de 47 places étant à répartir dans les établissements en reconstruction ou en rénovation. Hier encore, à l'occasion de l'inauguration d'un EHPAD, la déléguée départementale de l'ARS faisait observer que les Yvelines bénéficient de 25 % de l'ensemble des places attribuées pour l'ensemble de la Région.

Les étapes suivantes seront la préparation des appels à projets et leur lancement et la définition d'un cahier des charges reprenant les critères de sélection. Ce sont avant tout des critères d'aménagement du territoire pour en réduire les disparités. Certains territoires d'action sociale ont bien plus de 80 places pour 1 000 personnes âgées de plus de 75 ans, avec un maximum de 171...

M. LE PRESIDENT – Dans le centre Yvelines.

M. DELAPORTE - ... contre moins de 60 places pour 1 000 dans des territoires sous-dotés.

L'ARS a retenu le chiffre de 367 places d'EHPAD en fonction d'un objectif de 80 places pour 1 000 personnes de plus de 75 ans. C'était le maximum possible, et je vous remercie, monsieur le président, de l'avoir retenu sans diminuer le nombre, ce qui était possible. Nous allons donc pouvoir lancer la programmation dès maintenant.

Les autres critères sont d'ordre qualitatif, en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées. Nous voulons ainsi favoriser les structures alternatives que sont les accueils de jour et les hébergements temporaires ; le développement des PASA, pôles d'activités de soins adaptés, au sein des EHPAD ; prévoir des places pour des personnes de moins de 60 ans atteintes de la maladie d'Alzheimer ; encourager l'émergence de structures innovantes.

Enfin, nous tiendrons compte du caractère expérimental des projets présentés, notamment en ce qui concerne la lutte contre l'isolement et le dossier socio-médical partagé qui, à terme, avec l'agrément de l'ARS et de la direction générale de la santé, a vocation à être étendu à l'ensemble du territoire.

C'est donc un très bon projet et je vous remercie, monsieur le président, d'avoir suivi les propositions qui vous ont été faites.

M. VIGNIER – Le Département fait ici un effort important dans un domaine qui est de sa compétence. Nous ne pouvons qu'en être satisfaits.

Pour autant, je me pose certaines questions. On se veut optimiste en alignant les chiffres, on pratique un peu la méthode Coué, on est content d'avoir eu plus que les autres, on est donc les meilleurs... Je reste néanmoins inquiet. Si la répartition entre départements d'Ile-de-France par l'ARS, qui nous favorise, est une bonne chose, je ne pense pas que la répartition à l'intérieur du département, qui apparaît déjà figée dans les fiches dont nous disposons, soit correcte.

S'agissant des EHPAD, le Département gère ce dossier en commun avec l'ARS – pour les autres missions, il a plus de liberté. Or dans mon souvenir, sur la carte établie par l'ARS, on manque de maisons de retraite du Mantois à Poissy. En tant que praticien hospitalier, je rencontre tous les jours des gens qui ne trouvent pas de lieux où placer les personnes âgées. Les promoteurs vont évidemment voir les maires du Grand Versailles, où l'hébergement coûte 4000 euros par mois par personne, mais sont beaucoup plus tièdes envers des territoires où l'on paye 2000 euros par mois. Je demande donc que cela soit revu, et que la répartition entre les quatre zones ne soient pas fixée comme elle l'a été, en particulier pour le territoire de Seine-Mauldre, afin de tenir compte des

difficultés sociales. Et puis, on s'appuie sur des statistiques anciennes, mais le vieillissement va s'accroître énormément. Dès lors, malgré l'optimisme sur notre situation par rapport aux autres, nous aurons un retard d'équipement face aux besoins en ce qui concerne l'autonomie.

En second lieu, les structures dites d'accueil alternatif qui existent sont loin d'être pleines. Le problème, c'est la distance : dès qu'il faut que les personnes âgées se déplacent, elles ne peuvent utiliser des structures trop loin pour elles.

S'agissant ensuite de ce qui relève uniquement ou presque du Conseil général, à savoir le handicap psychique, les propositions correspondent à ce qui a été demandé. De même, pour la prise en charge des maladies d'Alzheimer, on a aussi tenu compte des accompagnants comme cela était demandé et cela va dans le bon sens. Le papy-boom est devant nous et nous ne serons pas tous en bonne santé : je l'ai dit, l'Alzheimer guette une personne sur trois en 2030...

M. LE PRESIDENT – Ce n'est pas rassurant pour nous.

M. VIGNIER – C'est une réalité. Or aujourd'hui, placer quelqu'un de votre famille est très difficile. Et si vous trouvez une place, vous vous demandez comment faire pour payer.

M. LE PRESIDENT – Tout à fait, d'autant qu'il faut souvent trouver une place en urgence.

M. BRILLAULT – Le docteur Vignier et moi-même, sans être du même bord, avons au moins ceci en commun : le cœur est toujours à gauche, et cela vaut même pour les gens de droite. Pour nous tous, avoir accès à ces établissements est essentiel. Je tiens au passage à souligner le rôle du Dr Fernandez et de son équipe qui examinent les projets pour nous. Les décisions qu'on vient de nous exposer sont très importantes. Mais elles se placent sur un plan technique et administratif. Pour prolonger ce qu'a dit le Dr Vignier, il faut bien voir ce qui se passe sur le terrain. Un certain nombre de maires, parfois relayés par le conseiller général, demandent un EHPAD. Il est essentiel de dialoguer avec eux pour mener une réflexion de territoire. Par exemple, si l'on dispose de 367 lits, il ne faut pas forcément diviser par quatre pour obtenir le nombre d'établissements. Mieux vaudrait partir d'un inventaire des EHPAD. Ainsi, celui qui se trouve dans ma commune est obsolète.

Or les EHPAD sont faits par des groupes comme Korian ou Medica France, qui cherchent à donner une qualité de vie aux seniors mais aussi à ne pas perdre d'argent, mais à en gagner. Et ils représentent 40 % à 50 % des opérateurs. Il ne faut pas leur tirer dessus, on a besoin d'eux. Mais il faut pouvoir les encadrer. Si les besoins augmentent de 10 % à 15 %, il faut y répondre, comme l'a dit Daniel Level, y répondre en tenant compte des inégalités. Cela passe par un inventaire avant d'entériner en commission des projets qui seraient arrêtés avant même cette séance.

En ce qui concerne le handicap psychique, nous n'avons pas de solution pour les gens entre 25 et 60 ans. Ils n'ont pas beaucoup de moyens, or il leur faut des logements accessibles financièrement. Seuls les opérateurs sociaux peuvent construire ce type de logements. Dans toutes les communes, ce sont quelques personnes ou quelques dizaines de personnes qui sont concernées. Pour qu'elles aillent dans un logement social, il faut que celui-ci ait déjà été prévu pour leurs difficultés, avec éventuellement des accompagnants pour les appartements thérapeutiques. Mais l'affectation se passe comme pour tout le monde. Or l'affectation des logements accessibles aux personnes handicapées mentales doit être réservée pour ces personnes. Actuellement, aucun dispositif légal ne le permet. La préfecture de région travaille sur le sujet. Notre Conseil général pourrait s'y investir et il faut que les communes travaillent dans ce sens. Je mise beaucoup, monsieur le président, sur votre engagement, et vous l'avez réitéré. Mais sur le plan technique, il reste beaucoup à faire. A partir de 60 ans, en revanche, ces personnes peuvent accéder à un EHPAD. Seulement, pour un handicapé moteur ou psychique, ce seuil de 60 ans n'est pas forcément le bon, il peut en avoir besoin plus tôt. Je pense donc qu'il faudrait ouvrir les établissements à ces personnes avant 60 ans, et qu'il faudrait donner

une prime, dans les appels à projets, à ceux qui présentent des projets d'établissement avec un quota d'un certain nombre de lits pour cette catégorie.

Par ailleurs, l'ARS accélère les conférences sanitaires. D'autres régions ont déjà arrêté leur projet sanitaire, mais l'Ile-de-France ne l'a pas fait, car sa situation est différente. Je vous ai représenté la semaine dernière dans une de ces conférences. On constate que des décisions vont être prises en ce qui concerne l'installation des infirmières libérales. Elles sont évidemment un maillon essentiel dans la chaîne de santé permettant le maintien à domicile. Les Yvelines sont le département d'Ile-de-France où il y a le plus de zones où l'on considère que leur nombre est trop élevé. On a ainsi mentionné Montesson, Noisy, Bailly. Et une infirmière qui se déplace à domicile pour une injection gagne moins de 5,50 euros. L'ARS est en train de normaliser tout cela de façon technocratique. A nous, élus locaux, de faire remonter les besoins du terrain, sinon, nous passerons à côté, car les idées sont bonnes mais la technocratie devient dangereuse quand elle n'est pas adaptée aux réalités de terrain et si elle n'écoute pas les opérateurs.

J'ai l'honneur de vous représenter à l'ARS. Je constate que nous avons la chance qu'il y ait un *crossmatch* – une compatibilité pour le dire en bon français – entre les visions de l'ARS et celle des conseillers généraux, pour être en phase dans la synthèse. L'ARS sait pertinemment que les conseillers généraux ont l'argent, mais que c'est elle qui a la décision finale. Tout ce que vous mettez en place est donc pertinent, à la condition expresse que la commission adéquate ou des commissions élargies avec les élus fassent bien le bilan de ce qui existe sur le terrain. Il y a des EHPAD qui ont besoin d'être revus, une offre à modifier : aujourd'hui, les gens ne vont plus dans une résidence service comme il y a encore dix ans, ils vont dans un EHPAD quand ils ne peuvent plus faire autrement. De plus, dans les Yvelines, nous accueillons beaucoup de gens qui viennent d'ailleurs, et même de l'extérieur de l'Ile-de-France. Or les règles arithmétiques complexes qu'on utilise ne tiennent pas compte de ce genre d'aléas, et il faut s'en méfier.

M. LEBRUN – Au moment de lancer ce schéma de troisième génération, je tiens à souligner que, dans le cadre du schéma de deuxième génération, nous avons déjà beaucoup travaillé sur l'accueil des personnes âgées. En particulier, l'ensemble du territoire est couvert par les coordinations gérontologiques, qui ont été un très grand progrès pour permettre aux familles de s'y retrouver dans la jungle de ce qui leur est proposé par le public et par le privé. Leurs personnels sont performants et très mobilisés, en contact direct avec les communes. Il faut préserver cet acquis.

Nous entrons dans une phase prospective, avec une évaluation du nombre de personnes âgées dans les prochaines années. Il faut donc bien programmer le nombre de places en fonction des moyens disponibles, les nôtres et ceux de l'ARS.

La prise en charge du handicap psychique est un aspect essentiel de votre action. Il importe donc d'accroître les possibilités offertes sur notre territoire. On le sait, les familles ont les pires difficultés pour trouver des solutions de proximité.

On n'a peut-être pas suffisamment souligné la cohérence de ce schéma, que je vois, pour ma part, aussi dans le petit volet consacré au logement des personnels qui travaillent dans ces EHPAD. C'est un complément à une autre de nos politiques, celle des CDOR. Mais si on ne peut pas loger le personnel qui va travailler dans ces établissements, on aura plus de mal qu'on en a déjà à le recruter. Mobiliser les bailleurs sociaux, auxquels nous donnons notre garantie d'emprunt, est tout à fait important. Je vous remercie de nous proposer de voter une programmation qui comporte tous ces différents volets.

M. LE PRESIDENT – Vous faites bien de mettre l'accent sur cette nécessité de loger le personnel au plus près des établissements. En me rendant à la fondation Léopold Bellan à Magnanville, en compagnie d'André Sylvestre, j'ai rencontré justement des personnes qui avaient pu retrouver un emploi dans cet EHPAD et qui pouvaient y venir travailler à pied ou en vélo : la proximité du domicile est un atout considérable. C'est là un apport nouveau du schéma de troisième génération.

Je vous remercie également d'avoir rappelé tout ce qui a déjà été fait. Nous avons désormais 9 coordinations gérontologiques 9 coordinations handicap et 9 territoires d'action sociale, qui couvrent tout le territoire. C'est un acquis considérable, et je remercie chaleureusement le Dr Fernandez ainsi que M. Bouland et M. Quentin pour leur action dans la mise en œuvre de cette réforme délicate.

Philippe Brillault, en bon médecin libéral, s'inquiète de la « technocratie » que peut représenter l'ARS. Il a d'autant plus raison qu'en tant que maire, il est y est confronté. Mais il sait que nous serons très vigilants. Nous avons eu beaucoup de chance d'avoir des relations de confiance avec l'ARS pour mener un travail de qualité. Olivier Delaporte l'a souligné, nous en récoltons le maximum, puisque les Yvelines ont 25 % des créations de lits au niveau régional jusqu'en 2014. Ce n'est pas l'effet du hasard, mais des très gros efforts que nous avons consentis.

Je le remercie aussi de ses propos sur les personnes souffrant d'un handicap psychique, notamment avant qu'elles ne soient vieilles. Nous nous lançons dans une aventure nouvelle puisque jusqu'à présent, la politique départementale ne couvrait pas ce secteur. C'est donc une expérience que nous essaierons de mener au mieux avec ce que donne l'ARS.

Michel Vignier a exprimé ses inquiétudes. Il a raison en ce qui concerne la proximité des équipements. J'ai visité plusieurs accueils de jour pour malades d'Alzheimer et l'une des difficultés est que les aidants puissent les y amener quelques heures – or souvent le conjoint âgé ne conduit plus. Je demande donc à la direction de l'autonomie et au Dr Fernandez de voir ce qui peut être fait. S'agissant de la couverture du territoire, disposant d'un nombre de places limitées, nous avons cherché les critères les plus objectifs. Nous ne prenons pas aujourd'hui des décisions sur des implantations géographiques précises. Nous cherchons à rééquilibrer le territoire car actuellement, la répartition des places en EHPAD est déséquilibrée. Par exemple, le taux d'équipement en 2020 serait pour le Grand Versailles de 57 places, de 58 pour le Mantois, de 56 pour les méandres de la Seine. (*pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus*).

M. VIGNIER – C'est le nombre de places !

M. LE PRESIDENT – Seine-Mauldre vient juste derrière, c'est vrai.

Nous retenons des critères objectifs. Mais il va y avoir une seconde tranche dans le cadre de ce schéma. Nous ne parlons ici que de la période 2012-2014. Ensuite, pour la période 2015-2018, Seine-Mauldre sera prioritaire. D'autre part, sur les 367 places autorisées, nous en affectons 320 à quatre établissements : il en reste 47 qui permettent d'intervenir de façon souple, par exemple sur le territoire de Seine-Mauldre. J'ai tenu à conserver cette souplesse pour répondre à des besoins de modernisation des EHPAD.

Je remercie Olivier Delaporte, vice-président en charge de ce secteur, qui s'est fortement engagé dans ce dossier. Je crois qu'on peut être satisfait – sans céder à un optimisme béat – de la situation du Département aujourd'hui. Nous sommes privilégiés en ce qui concerne le nombre de places offertes. Et je le dis aussi aux collègues qui ont été élus lors du dernier renouvellement, cette question a fait l'objet des efforts de tous les présidents qui m'ont précédé. Depuis 15 ans, ils ont considéré comme une priorité le fait de réhabiliter et restructurer les maisons de retraite. Chacun se souvient sans doute de ce qui existait dans sa commune il y a moins de vingt ans. Je le répète, nous avons des liens privilégiés avec l'ARS et j'ai travaillé en confiance avec son président. Et la confiance ne se décrète pas, elle se construit. Dans ce cas, elle s'est institutionnalisée. Cela augure bien de l'avenir.

C'est donc une première avancée. La période 2015-2018 en permettra une autre. Pour l'instant, franchissons ce grand pas tous ensemble.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Taxe foncière sur le bâti

M. SOLIGNAC, *rapporteur* – Comme l’an dernier, nous vous proposons de reconduire le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties, seule taxe locale sur laquelle nous avons autorité désormais. Ce taux restera de 7,58 %, en conformité avec le produit estimé au budget primitif à 177,9 millions d’euros, lequel a été bâti sur l’hypothèse du maintien de la fiscalité.

Ce taux demeure parmi les plus bas d’Ile-de-France, dont la moyenne est de 11,4 %. La moyenne nationale est de 14,5 %, depuis les 7% des Hauts-de-Seine et des Yvelines, jusqu’aux 20 % et 21 % d’autres départements.

La commission Finances et des Affaires générales a émis un avis favorable avec deux abstentions de vote.

M. LE PRESIDENT – Nous respectons ainsi l’engagement que j’avais pris de ne procéder à aucune augmentation de la fiscalité. Certes, nous avons moins d’autonomie fiscale que par le passé, mais le taux moyen national est très supérieur à celui des Yvelines.

M. SYLVESTRE – En cohérence avec sa position sur le budget, le groupe des élus de gauche s’abstiendra.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées avec 11 abstentions (groupe des élus de gauche).

Adhésion à deux associations de collectivités locales

M. LEBRUN, *rapporteur* – Il vous est proposé de renouveler notre adhésion à l’association des départements de France. Calculée en proportion du nombre d’habitants, la subvention à payer pour 2012 est de 109 789 euros.

Il vous est d’autre part proposé d’adhérer, pour une cotisation de 340 euros, à l’association finances-gestion-évaluation des collectivités locales qui permet des échanges de bonnes pratiques entre les collaborateurs des collectivités publiques.

La commission Finances et des Affaires générales a émis un avis favorable à l’unanimité.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.

Garantie d’emprunt à une société d’HLM pour une opération à Sartrouville

M. WANE, *rapporteur* – En 2003, le Département a accordé sa garantie à la société d’HLM «Batigère Ile-de-France» pour un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations de 1 406 730 euros destiné au financement de la construction de 156 logements à Sartrouville. La garantie départementale portait sur 20% du montant, le reste étant garanti par la commune.

En 2007, la SA d’HLM a obtenu un allongement de 6 ans de la durée du prêt. Il vous est proposé de lui renouveler la garantie départementale sur cette durée.

La commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis favorable à l’unanimité.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.

Collège « Le Bois d'aulne » à Conflans-Sainte-Honorine

M. RAYNAL, *rapporteur* – L'opération de restructuration et réhabilitation partielles de l'externat et de la demi-pension du collège « Le Bois d'aulne » à Conflans-Sainte-Honorine est inscrite au plan pluriannuel d'investissement des collèges publics et établissements internationaux 2010-2016 adopté par le Conseil général le 18 décembre 2008. Il était inscrit pour ce site une restructuration globale pour un coût d'opération prévisionnel de 15 100 000 euros TTC. Avec Pierre Lequiller, nous avons mené des réflexions afin de calibrer au mieux les programmes de travaux dans les collèges, dans un contexte de vigilance budgétaire accrue. En fonction des priorités hiérarchisées suivant 4 axes : le respect de la réglementation, la sécurité et l'accessibilité, les désordres avérés, les besoins fonctionnels, le montant prévisionnel de cette opération est à présent de 9 160 000 euros TTC.

Il est prévu de démarrer les travaux, en site occupé, à l'été 2014 et de les achever à l'été 2015. L'opération étant complexe, il est proposé de faire réaliser les travaux en entreprise générale et non par des corps d'état séparés.

Enfin, une convention ultérieure portera transfert de propriété à titre gratuit de l'assise foncière du collège ainsi que du bâti, propriétés de la commune de Conflans-Sainte-Honorine.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Collège « Le Cèdre » au Vésinet

M. RAYNAL, *rapporteur* – Il vous est proposé de valider un protocole d'accord transactionnel négocié avec la société IPCS, relatif à l'application de pénalités de retard dans la remise du rapport final prévu dans le cadre de son marché d'ordonnancement pilotage coordination pour l'opération de réhabilitation du collège « Le Cèdre » au Vésinet. La société avait saisi le comité consultatif interdépartemental de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics, dont nous vous proposons de suivre l'avis.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – J'ai visité ce beau collège. Mais le cèdre, au centre de la cour, est mort. En a-t-on planté un nouveau ?

M. BEL – Oui, mais il ne se porte pas très bien.

M. LE PRESIDENT – S'il dépérit complètement, on réfléchira au nom du collège !

M. DELIGNE – Je propose que le 9 décembre prochain on plante un cèdre de la laïcité. Je suis sûr qu'il se portera bien.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Aménagement de la RD 36 entre Châteaufort et Palaiseau

M. LE PRESIDENT – Cet aménagement concerne beaucoup plus le Conseil général de l'Essonne que le nôtre.

M. VANDEWALLE, *rapporteur* – Il s’agit effectivement de transformer la RD 36 en véritable infrastructure multimodale entre le carrefour de Châteaufort, dans le département des Yvelines, et le carrefour de la Croix de Villebois, à Palaiseau, soit sur 600 mètres dans les Yvelines et 9 400 mètres dans l’Essonne.

Nous avons demandé, par délibération du 28 mai 2010, que le projet soit modifié, lors des études de détail à l’issue de l’enquête publique sur le territoire de la commune de Châteaufort. Il vous est aujourd’hui proposé d’approuver une convention confiant la maîtrise d’ouvrage au département de l’Essonne, premier concerné.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l’unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

MME AUBERT – Cette délibération concerne les aménagements nécessaires à l’implantation du TCSP prévu entre Orly et Saint-Quentin-en-Yvelines et en mai 2010, nous avons approuvé l’avant-projet sommaire de ces aménagements. Sur le fond, je n’ai pas d’objection à cette délibération, qui va dans le sens de l’efficacité et de l’économie de moyens.

Cependant, depuis mai 2010, deux éléments nouveaux sont intervenus : la création de la société du Grand Paris et la confirmation de la « ligne verte » Orly-Versailles – le métro automatique. D’autre part, on a constitué un ensemble de 2315 hectares de terres agricoles dans le cadre de la protection des espaces naturels forestiers et agricoles.

Or l’actuel projet d’aménagement de la RD 36 me semble vraiment prendre ses aises avec le territoire et il n’a pas été conçu pour optimiser la consommation d’espace : On aura là une voie à deux fois deux voies pour les voitures, la route actuelle de deux fois une voie pour le TCSP et une voie supplémentaire pour les circulations douces. S’y ajoute l’emprise nécessaire pour le futur métro, dont on ne sait pas encore où il passera, s’il sera enterré ou aérien. Le préalable à cet aménagement devrait être la connaissance du tracé de la future ligne verte. Il serait en effet absurde de traiter séparément, ou successivement, deux axes qui empruntent le même fuseau.

Je regrette également que le maire de Châteaufort, concerné au premier chef, n’ait pas été consulté sur quelques aménagements qui vont à l’encontre du bon sens et contre lesquels il s’insurge. Il s’agit du raccordement envisagé du TCSP dans l’anneau du giratoire et du remplacement des merlons actuels par des écrans de protection phonique.

Mon intention n’est pas de ralentir ou de faire obstacle à cette convention, qui va dans le sens de l’efficacité. Il s’agit seulement de l’adapter pour conserver la capacité d’ajuster ces travaux en fonction du tracé du métro. Il est justifié de déléguer la maîtrise d’ouvrage à l’Essonne, mais il faut garder un meilleur contrôle de l’opération en raison de la grande sensibilité de ce territoire aux aménagements de surface.

M. LE PRESIDENT – C’est désormais le cas de tous les territoires. Au cours de mes visites cantonales, je constate la même sensibilité partout. Répondant à l’invitation de Patrice Pannetier et de Marie-Hélène Aubert, je me suis rendu à Châteaufort. Sur certains aménagements, il est vrai, je fais confiance à M. Monteil pour obtenir des adaptations en fonction des demandes récurrentes du maire de Châteaufort.

Pour ce qui est du tracé, nous verrons ce qu’il en sera et dans quelles conditions le projet se déroulera. Il est légitime d’insister sur la consommation d’espaces. Les circulations douces nécessitent une voie supplémentaire, le TCSP également : c’est la contrepartie d’exigences relayées par les élus. Je peux préciser que le Conseil général de l’Essonne a obtenu la déclaration d’utilité publique sur tout le tracé. Il s’agit d’une réalisation très attendue par la population. Mais j’ai bien pris note de vos observations et je demande à Alain Monteil d’en faire état, dans le cadre de la délégation de maîtrise d’ouvrage.

M. VANDEWALLE – Je rappelle que les terres agricoles du plateau de Saclay sont sanctuarisées par la loi. Le processus est en cours et il n’y a rien à craindre. Mais je partage la préoccupation de Marie-Hélène Aubert sur une bonne coordination entre le TCSP et le métro automatique. Ces deux infrastructures de transport ont le même objet et sont dans le même fuseau : il faut veiller à leur articulation.

M. DELIGNE – L’est de Saint-Quentin-en-Yvelines est très concerné par le tracé du métro automatique. Je rappelle d’ailleurs que, si nous avons deux gares à Saint-Quentin et une à Versailles, c’est qu’au moment du débat public par le biais du cahier d’acteurs, nous avons demandé à ce qu’on tienne compte de notre population et de nos entreprises. Sur le tracé du métro, je n’ai pas de souci. En revanche, imposer une technologie plutôt qu’une autre, – je préfère bien sûr la concertation – poserait des problèmes. On ne peut imaginer par exemple de faire un métro aérien dans une commune comme Guyancourt ; or 45 % du tracé seulement sera aérien. Il faut privilégier un tracé enterré – les élus de Guyancourt l’ont demandé à l’unanimité – là où existent déjà un tissu urbain et des possibilités de développement autour des gares.

Le TCSP et le métro, tout en étant dans le même fuseau, ne sont pas des moyens de communication à la même échelle et ne répondent pas aux mêmes enjeux. Comme l’a dit Marie-Hélène Aubert, il est nécessaire d’assurer une bonne coordination entre eux, au préalable et en écoutant les élus. Je rappelle que la section du TCSP sur Saint-Quentin existe depuis quinze ans et que près de Palaiseau, les réalisations sont largement en cours. C’est donc le lien entre ces deux tronçons qui est nécessaire le long de la RD 36. Mais pour Saint-Quentin-en-Yvelines par exemple, le TCSP a déjà beaucoup d’arrêts, alors que le métro desservira Orly, Saint-Quentin, Versailles, et demain Nanterre et La Défense : c’est une liaison rapide structurante à l’échelle de la région.

J’y insiste encore : il est toujours nécessaire de pratiquer la concertation avec les élus locaux – et cela renvoie aussi à l’exemple des terres agricoles. En imposant une technologie au préalable, on prend des risques. Laissons le temps à la concertation pour les transports structurants comme on en a eu besoin pour les terres agricoles. A ce propos, même si j’apprécie le résultat, on a perdu plusieurs mois. Il y a quelques années déjà j’avais mis en garde contre un déficit de démocratie qui aurait conduit à une carte insatisfaisante. Celle qui est proposée aujourd’hui a été rectifiée. Nous sommes presque au terme, mais nous sommes encore dans la procédure d’enquête publique. Avec les collègues qui représentent mon territoire, je m’exprimerai pour que la Minière soit protégée comme nous l’avions demandé.

M. LE PRESIDENT – Souhaitons tous que la société du Grand Paris trouve les sources de financement pour répondre aux souhaits exprimés lors des enquêtes publiques par les populations. Les enjeux de développement de notre territoire sont tout à fait stratégiques. Nous avons pu emporter de haute lutte, grâce à tous, l’implantation de gares autour desquelles il y aura développement économique et emploi. Mais la concurrence est rude. J’ai participé au conseil de surveillance de la société du Grand Paris il y a quelques jours. Evidemment, les premiers travaux vont commencer dans la plaine de Saint-Denis, autour de Pleyel. Le tracé vert qui nous concerne n’apparaît pas prioritaire au vu du nombre d’habitants qui viendront autour des futures gares. J’imagine très bien la société du Grand Paris botter en touche si l’accord n’est pas fait très vite sur le mode d’infrastructure choisi pour cette liaison dans notre département.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.

Déclassement de voirie à Poissy

M. RAYNAL, *rapporteur* – La voirie reliant le giratoire des Migneaux et le carrefour de la Maladrerie au sud de la RD113, qui a été aménagée en vue de maintenir la desserte des propriétés riveraines, ne

présente plus d'intérêt pour le Département. Il est donc proposé d'accepter son déclassement dans la voirie de la commune de Poissy.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Sécurité routière

M. TETART, *rapporteur* – Le présent rapport a pour objet, en premier lieu, de présenter le bilan de réalisation du programme 2011 d'amélioration de la sécurité routière sur les routes départementales, qui retrace en fait des opérations engagées depuis 2007. Des crédits de paiement d'un montant de 3 369 000 euros y ont été consacrés.

Il vous est surtout proposé d'adopter le programme 2012 et de réévaluer de 70 000 euros l'opération 2010 d'aménagement d'un giratoire d'accès au centre commercial à Flins-sur-Seine.

L'autorisation de programme inscrite pour 2012 est de 3 500 000 euros. Je signale que nous percevons des recettes de la Région, mais après négociation sur chaque opération, non de manière automatique. Il vous est proposé d'individualiser dès maintenant 1 212 000 euros pour trois opérations nouvelles, une à Hardricourt et deux à Versailles, ainsi que des travaux urgents et de petits marchés habituels, par exemple pour la sensibilisation des scolaires. La liste des autres opérations à poursuivre ou engager figure dans le rapport présenté par M. le Président du Conseil général, ainsi que la série des études projetées. Par ailleurs, dans le cadre du soutien à l'industrie et à l'innovation, nous nous impliquerons dans l'expérimentation in situ d'un projet de véhicule intelligent sur la RD 91 entre le plateau de Satory et le technocentre de Renault.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Extension du centre commercial de Parly 2

M. DE LA FAIRE, *rapporteur* – L'objet du présent rapport est d'autoriser la signature d'un avenant n°2 modifiant le programme des travaux de voirie de la convention du 30 janvier 2008 entre le Département et l'Union des syndicats de copropriété du centre commercial régional Parly 2, pour réaliser le projet d'extension de ce centre. La participation financière de l'Union des Syndicats de Copropriété du centre commercial couvre l'intégralité de la dépense, portée de 2 380 000 euros initialement à 3 350 000 euros TTC, à quoi s'ajoutent 570 000 euros TTC versés au titre de l'opération de régénération des arbres de la RD 186.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Il s'agit d'une allée de platanes que tous les aménagements successifs, comme le passage de la RN 13 à quatre voies, ont massacrée. J'espère qu'on pourra ensuite replanter dignement cette voie menant de Versailles à Marly et Saint-Germain.

M. BRILLAULT – Je veux remercier les services de M. Monteil d'avoir facilité une opération très compliquée. Elle ne coûtera rien au Conseil général, puisqu'elle est entièrement financée par les copropriétaires. Mais il ne faudra pas s'arrêter là. Vous êtes très attaché à la porte Saint Antoine,

monsieur le président, et c'est une entrée importante de Versailles. Je réitère la demande d'y installer un giratoire. J'ai cru percevoir que le Conseil général se mobilisait désormais sur ce projet. Qu'on n'attende pas 2018 pour le faire, car cela va désengorger Versailles de façon très sensible et participe de l'image de la Ville et du Département.

M. LE PRESIDENT – Message bien reçu.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Aide aux communes pour l'aménagement des trottoirs

M. TISSIER, *rapporteur* – En 2007, le Conseil général a adopté un programme d'aide aux communes pour l'aménagement de trottoirs sur routes départementales en agglomération, pour un montant de 1 500 000 euros.

Par délibération du 16 septembre 2011, la Commission permanente a attribué une subvention de 136 585 euros à la commune de Dammartin-en-Serve. Celle-ci n'a pu fournir tous les documents prévus pour la date limite d'achèvement et de facturation des travaux fixée au 31 décembre 2011 pour les communes de moins de 2 000 habitants. Pour ne pas la pénaliser, alors que ce programme est en extinction, il vous est proposé de fixer au 30 juin 2012 la date limite de réception de la demande de versement du solde.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Aide aux transports scolaires

M. LE PRESIDENT – Je souhaite bon courage au rapporteur, car cette délibération est des plus compliquées.

M. TETART, *rapporteur* – Depuis quelques années, nous devons tenir compte des ajustements auxquels procède le conseil d'administration du STIF. Et une fois ces décisions prises par le STIF et les départements, il reste aux communes à voir de quelle charge elles soulagent encore les familles.

Le Département n'a pas de compétence sur les transports. Il cherche à faciliter l'utilisation des transports publics, d'une part en aidant les communes à investir, d'autre part en aidant les usagers sur le plan tarifaire. Dans le domaine scolaire, l'organisation des circuits spéciaux ayant été reprise par le STIF qui l'a déléguée à des intercommunalités, cette aide à la réduction du coût pour les familles reste notre seule compétence. Notre objectif est d'harmoniser cette aide – de la maternelle à l'université – de façon à ce que la charge soit à peu près identique pour les familles, quel que soit le moyen de transport utilisé, choix dont elles ne sont pas responsables.

Il existe plusieurs types de cartes : la carte scolaire bus sur ligne régulière, qui a succédé à la carte Optile, pour un aller-retour par jour ; la carte Imagine R, qui permet d'aller partout, que nous subventionnons à 50 % pour deux zones – le STIF s'apprête à la dézoner ; la carte de transport scolaire par circuits spéciaux ; la carte d'abonnement scolaire réglementé, en voie d'extinction d'ici 2014 et pour laquelle le STIF a d'ailleurs adapté les tarifs en conséquence.

Actuellement, avec la prise en charge de 50 % de la carte Imagine R deux zones, le reste à charge des familles est de 156 euros. Nous proposons de fixer le même niveau pour ceux qui recourent à la carte scolaire bus et à la carte scolaire des circuits spéciaux. Pour cela, nous augmentons notre participation pour la carte scolaire bus, qui concerne encore 3000 élèves. Elle sera donc plus

attractive pour les familles et cela évitera que, par facilité, des gens prennent la carte Imagine R qui est beaucoup plus chère.

J'ajoute que le Département fait un effort particulier en accordant aussi ce montant de 195 euros aux familles d'élèves qui ne sont pas éligibles selon les critères du STIF, parce qu'ils habitent à moins de trois kilomètres de l'établissement et que nous prenons en charge les transports pour les cantines le midi lorsque le service existait déjà. En décidant de cette évolution, nous nous rapprochons de la pratique existant ailleurs : l'Essonne par exemple a déjà mis au même niveau la charge restant aux familles pour l'utilisation de circuits spéciaux ou de lignes régulières. La charge laissée aux familles y est de 105 euros avec des dérogations pour tronçons supplémentaires. Nous maintenons aussi le dispositif pour les boursiers.

D'autre part, nous essayons de forfaitiser l'ensemble des contributions du Conseil général et non de les indexer systématiquement sur les augmentations de tarif décidées par le conseil d'administration du STIF. Nous examinerons donc chaque année quelle augmentation nous accordons pour le forfait, mais il n'y aura pas d'indexation budgétaire automatique en raison d'une décision prise dans une autre assemblée. Le STIF peut en effet fixer des conditions tarifaires en jouant sur la contribution annuelle des collectivités, sur le versement transport ou le déblocage de diverses tarifications.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité de même que la commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et la commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Jean-Marie Tétart a ce talent de rendre lumineux, sinon simple, ce type de délibération complexe. Sur le fond, le transport n'étant pas de la compétence des départements, cette décision nous met en meilleure posture dans le rapport de forces avec la Région.

M. LEBRUN – Le Conseil général aide les familles, et il contribue aussi au financement du STIF sur un plan général. Or beaucoup de collectivités signalent leurs difficultés à obtenir des réponses du STIF quand elles demandent une augmentation de l'offre – c'était encore le cas de Versailles Grand Parc il y a quelques jours. Nous souhaitons l'appui du Conseil général pour les obtenir, afin que le STIF nous aide à financer la réponse aux besoins.

M. LE PRESIDENT – Nous assurerons la transmission auprès du STIF.

Par ailleurs, le titre précis de cette délibération, telle qu'elle a été diffusée, est « Aide départementale aux transports scolaires à compter de l'année scolaire 2012-2013. Considérant à juste titre que ce sont les familles que nous aidons et que nous n'avons pas compétence sur les transports, la commission Equipement souhaite, par amendement, modifier le titre ainsi : « Aide aux familles pour assurer leur mobilité. Transports scolaires ».

L'amendement, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

La délibération ainsi amendée, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Fonds de solidarité des collèves

M. PIVERT, *rapporteur* – Le présent rapport a pour objet d'arrêter à 125 686 euros, pour l'exercice 2012, le montant total du fonds départemental de solidarité, à affecter aux collèves publics, établissements internationaux et collèves privés et de donner délégation à la Commission permanente afin d'affecter les éventuelles subventions complémentaires.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Je rappelle que cette subvention est de 50 % des fonds sociaux accordés par l'Etat.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Sectorisation scolaire à Montigny-le-Bretonneux

M. DELIGNE, *rapporteur* – L'école « Iris » située sur le secteur du « Pas du Lac » à Montigny est sectorisée sur le collège « Mozart » à Bois d'Arcy. Or, un important programme de 850 logements sur la ZAC de la Croix Bonnet se traduit par une montée progressive des effectifs de ce collège.

Il est donc proposé de rattacher cette école qui représente une soixantaine de collégiens tous niveaux confondus dans les effectifs du collège « Mozart », sur le collège « des Prés » à Montigny, qui a au contraire un besoin de ce rééquilibrage. Cette démarche, initiée par les principaux de ces deux collèges a donné lieu à une concertation, menée conjointement avec l'Inspection Académique, les maires des communes de Montigny, Bois d'Arcy et Guyancourt. IL faudra poursuivre ce travail de remodelage des secteurs de recrutement des collèges du secteur afin de mieux répartir les flux d'élèves entre communes limitrophes, suite à de nouveaux programmes immobiliers. Ce serait de bonne gestion, puisque les effectifs signifient aussi des locaux et des équipements.

Les conseils d'administration des deux établissements ont émis un avis favorable à l'unanimité, de même que le CDEN lors de sa réunion du 16 février dernier. On peut donc, sur la sectorisation, parvenir à une unanimité et anticiper les équilibres pour mieux gérer.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. LEQUILLER – Je confirme qu'en nous mettant d'accord avec les élus locaux sur ce changement de sectorisation, dans une zone où un collège, Bergson, avait fermé, nous avons commencé à réfléchir sur la répartition des élèves pour l'avenir afin d'anticiper les mouvements. Il faudra poursuivre ce travail.

M. LE PRESIDENT – N'auriez-vous pas une bonne nouvelle à nous annoncer ?

M. LEQUILLER – Oui, dans un autre domaine. Pour le lycée international de Saint-Germain-en-Laye, les efforts de tous, majorité et opposition, auprès du Conseil régional, autour de notre président qui est lui-même intervenu plusieurs fois auprès de M. Huchon, ont porté leurs fruits. Je ne dis pas que c'est gagné, mais les choses bougent. Les services se sont rencontrés. Mme Zoughebi, vice-présidente à la Région, est venue sur place et a constaté la vétusté et l'état déplorable des installations sportives et des classes. Il va lui être proposé un accord global sur une ensemble de mesures : d'abord s'occuper des installations sportives, détruire ensuite les logement de fonction pour réaliser, par des opérations tiroir, la vingtaine de classes supplémentaires nécessaires au fonctionnement de l'établissement, et enfin, dans une troisième étape, s'occuper de la restauration scolaire.

Pour sa part, le Conseil général a engagé des travaux en refaisant le CDI et le conseil d'administration, auquel j'assistais avec Maurice Solignac, en a été très satisfait.

Cet accord global correspondrait à une programmation sur la période 2012-2020. Il faudra au moins veiller à ce que la première phase, sur les équipements sportifs et la destruction des logements, se fasse rapidement car il y a urgence. Deux phases ultérieures porteraient sur les locaux

d'enseignement et la restauration. il faut donc continuer à faire pression puisque la situation est moins bloquée qu'auparavant et que nous avons espoir.

M. LE PRESIDENT – Je tiens à mon tour à vous adresser des remerciements collectifs pour l'aide que vous avez pu nous apporter sur ce dossier piloté par Pierre Lequiller et qui me tient à cœur, pour l'attractivité de notre département.

M. LEQUILLER – A propos de la restauration scolaire, j'ai rencontré deux syndicats de principaux, les associations de parents d'élèves, je compte rencontrer les intendants et les syndicats d'enseignants. La concertation se poursuit et je m'en entretiendrai avec le président.

M. DELIGNE – Peut-on envisager un dispositif pour 2013 ?

M. LE PRESIDENT – Si l'on parvient à un consensus, oui. Les réunions le laissent penser. Il s'agit, je le rappelle, d'une tarification unique de la demi-pension.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Médiation familiale

MME MARY, *rapporteur* – Nous avons déjà adopté plusieurs délibérations en vue de soutenir la médiation familiale, à partir de la loi de 2005 relative à la protection de l'enfance.

En 2006, le Conseil général a signé un premier protocole avec la Caisse d'allocations familiales des Yvelines, la DDASS et la cour d'appel pour une durée de trois ans. Il prévoit la mise en place d'un comité départemental de coordination de la médiation familiale ainsi que d'un comité départemental des financeurs, pour un développement concerté de la médiation familiale sur le territoire des Yvelines ainsi qu'une mutualisation des moyens de diagnostic et d'évaluation.

Le 16 novembre 2009, un nouveau protocole national a été signé. C'est sa déclinaison départementale, qui est soumise à votre approbation.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Tous les autres partenaires ont déjà signé.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Contrat unique d'insertion

M. LE PRESIDENT – Le partenariat avec Pôle emploi sera l'axe fort de notre politique d'insertion. La mise en œuvre de ce contrat unique d'insertion lui est déléguée.

M. LEVEL, *rapporteur* – Effectivement, la délégation qui vous est proposée permettra aux agences locales de Pôle Emploi de signer les conventions de contrat aidé. Le partenariat global entre le Conseil général et Pôle Emploi, depuis la mise en place du RSA, s'est progressivement construit dans le nouveau cadre posé par la loi, portant à la fois sur les échanges d'informations, le suivi partagé des parcours d'insertion, la complémentarité entre les offres de service ou encore la coordination dans la mise en relation des bénéficiaires du RSA et des employeurs.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. SYLVESTRE – Notre groupe votera cette délibération et se félicite que Pôle Emploi soit associé à cette initiative. Nous nous demandons cependant s'il ne va pas se trouver surchargé de travail. Déjà, chaque référent de Pôle Emploi doit s'occuper de 200 à 250 personnes.

S'agissant ensuite des sept heures hebdomadaires de travail pour les bénéficiaires du RSA, comment prévoyez-vous d'en assurer le suivi. Pense-t-on qu'on pourra un jour vraiment remettre ces gens au travail ? Je le souhaite de tout cœur, mais j'ai peur que cela soit difficile à mettre en place pour les collectivités.

M. LEVEL – Les différents services sont très actifs avec l'ANPE et les bureaux d'emploi des communes. Dans quelques mois, nous aurons les premiers chiffres précis par secteur sur le succès de ces mesures d'aide au retour à l'emploi.

M. LE PRESIDENT – Sur le premier point, je crains moi aussi que Pôle Emploi ne soit surchargé, étant donné de la lourdeur des tâches qui incombent à ses agents. Il faut assurer un suivi très régulier de ce qui se passe et diffuser les informations à la commission règlementaire compétente.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Base de loisirs des Boucles de la Seine

MME MARY, *rapporteur* – Au titre de l'exercice de sa mission d'aide sociale à l'enfance, le Département participe, dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale, aux actions visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles, pour permettre aux intéressés de se prendre en charge ou mener des actions de prévention spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu. Le montant proposé pour cette aide est de 28 000 euros.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Subventions d'action sociale

M. VIGNIER, *rapporteur* – Dans le cadre de la politique de solidarité envers les Yvelinois les plus fragiles, il est proposé d'attribuer des subventions dans le domaine de l'action sociale au profit de l'association « La Croix-Rouge française » et les « Restaurants du Cœur » pour 35 000 euros chacun, de la Banque alimentaire d'Ile-de-France pour 6 000 euros et de l'association « AFAVO », qui accompagne les populations issues de l'immigration dans les parcours d'insertion, pour 46 000 euros.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – L'association AFAVO est domiciliée à Cergy-Pontoise, mais le Val d'Oise est un département avec lequel nous collaborons beaucoup.

M. VIGNIER – Cette association travaille beaucoup aux Mureaux.

M. BRILLAULT – J’avais effectivement fait observer en Commission que cette association est domiciliée dans un autre département, où elle a d’autres activités. Certains avaient souhaité que l’on individualise bien l’aide apportée dans les Yvelines, avec une comptabilité propre pour les actions qui y sont menées. Une association peut avoir une filiale dédiée qui permet de faire la clarté sur ce financement.

M. LE PRESIDENT – Je partage ce sentiment. Cette association agit dans le Département, mais on pourrait penser à une filiale qui ait son siège dans les Yvelines. La subvention que nous apportons est assez importante pour justifier cet aménagement juridique.

M. VIGNIER – Je parlais d’une action ciblée aux Mureaux. Il n’y a aucune raison en tout cas de remettre en cause la nature de cette action.

M. LE PRESIDENT – D’accord. Il suffit de regarder si le montage juridique dont je parle est réalisable.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.

Habilitation individuelle à l’aide sociale

M. BRILLAULT, *rapporteur* – Cette délibération illustre tout à fait le propos que je tenais précédemment concernant le handicap psychique. Il vous est proposé d’accorder une aide de 74 128 euros pour permettre l’accueil d’une jeune handicapée des Yvelines en Belgique, faute de place en France. Ce jeune est le deuxième de la fratrie atteint de maladie psychique et placé dans cet établissement à Sart-Ribart en Belgique. Vous imaginez les difficultés auxquelles sont confrontés les parents. L’action dont nous parlions tout à l’heure est donc bien nécessaire. Le montant que j’ai mentionné est annuel et nous avons un engagement jusqu’en 2016.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l’unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

MME ERVERA – On manque en effet de structures pour accueillir les handicapés psychiques. J’ai reçu récemment des associations de Conflans-Sainte-Honorine qui avaient des projets de création de structures dans les Yvelines. J’espère qu’elles aboutiront et que le Conseil général les financera largement.

M. BRILLAULT – De gros efforts ont déjà été faits, par exemple par l’association « Acanthe » depuis quelque temps, mais pour de plus jeunes. Il est vrai que pour des personnes handicapées plus âgées, nous n’avons pas encore de solution.

M. LE PRESIDENT – C’est un problème qu’il faut prendre à bras-le corps car il est vraiment urgent de soutenir les familles.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.

Contrats sociaux de territoire des Mureaux et Maule

M. LE PRESIDENT – Puisque nous allons voter sur des contrats sociaux de territoire, je veux dire à Jacques Saint-Amaux combien j'ai été heureux de signer celui de Limay en présence du nouveau maire, Eric Roulot.

M. VIGNIER, *rapporteur* – Ces contrats sociaux prennent la suite de contrats d'objectifs et de moyens accordés aux communes. Cette nouvelle formule est un progrès car la réflexion sur l'action sociale avance, même si je fais une réserve sur le financement par rapport au nombre d'habitants, qui n'est pas au même niveau. A terme, on va vers une seule formule. Les contrats sociaux qu'il vous est demandé d'approuver sont centrés sur la jeunesse, la parentalité, l'accès à l'emploi des jeunes. Aux Mureaux où l'élaboration de ce contrat a pris du temps, un volet est également consacré à l'accompagnement dans le logement. Avec l'aide de l'ANRU, on rénove des quartiers. Mais la population restant la même, si on le l'accompagne pas, on risque une nouvelle situation « *destroy* » à l'avenir.

Le coût global du contrat de Maule pour les trois années s'élève à 136 350 euros. S'y ajoute le coût des contrats uniques d'insertion et des contrats d'accompagnement à l'emploi. En effet, les actions concernant l'insertion notamment seront réalisées grâce à deux personnes en contrat CUI soit une aide de 31 144 euros/an. Cela porte le coût financier de l'ensemble des actions à 242 454 euros.

Le coût global du contrat des Mureaux pour les trois années s'élève à 1 738 740 euros, somme à laquelle il faut ajouter le coût des contrats uniques d'insertion et des contrats d'accompagnement à l'emploi. Pour les 21 personnes en contrat CUI, l'aide est de 371 364 euros par an.

Un certain nombre de ces actions sont déjà financées et se retrouvent désormais sous un libellé plus clair. La participation des communes est de 50 %.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Ce dossier est remarquable et j'en remercie les services.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – Je salue également la directrice de l'espace territorial Seine-Mauldre.

M. RICHARD – Je m'associe à ces remerciements et je veux insister sur la qualité du diagnostic établi par l'équipe de Mme Etendard, que je félicite chaleureusement.

Fonds de solidarité pour le logement

MME AUBERT, *rapporteur* – Il vous est demandé de renouveler la convention avec la CAF des Yvelines à laquelle nous avons confié la gestion administrative, comptable et financière du Fonds de solidarité logement. A ce titre, elle reçoit les participations du Département, soit 4,2 millions d'euros en 2012, et des financeurs volontaires et est payeur unique du dispositif. Elle-même contribue volontairement pour 225 000 euros pour 2012. De plus, elle prend en charge quatre postes de chargés d'intervention sociale. En contrepartie de cette prestation, la CAFY perçoit une contribution annuelle de fonctionnement qui est, pour 2012, de 585 000 euros.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Si une mission de solidarité du Département est importante, c'est bien celle qu'elle exerce dans le cadre du FSL.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Véhicule intelligent, ville du futur

M. GOURDON, *rapporteur* – Par délibération du 3 février dernier, les subventions aux lauréats de l'appel à projets « Véhicule Intelligent– Ville du Futur » ont été attribuées. Il convient de corriger une erreur matérielle, à savoir des inversions de montants entre trois partenaires du projet Mobilink Sarveca ; le montant total reste inchangé.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Cet après-midi je serai à Satory avec Valérie Péresse et François de Mazières, maire de Versailles et président de Versailles Grand Parc, pour décider d'une implantation foncière du projet VD-com de véhicule décarboné et communiquant, qui a été sélectionné pour bénéficier du grand emprunt. A terme, avec l'Université de Versailles-Saint-Quentin, ce sont près de 300 chercheurs qui s'installeront sur le plateau de Satory. Une des clés du succès est que Renault et PSA se sont associés pour porter ce projet, ce qui est une première dans la recherche automobile.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Le Vivant et la Ville

M. GOURDON, *rapporteur* – L'assemblée départementale a adopté, le 25 novembre 2011, le protocole de soutien à la grappe d'entreprises « Le Vivant et la Ville » dont le but est de promouvoir les technologies liées à l'utilisation du vivant dans l'espace urbain. Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer une subvention de 90 000 euros à l'association pour le financement de ses investissements, selon les modalités définies dans la convention à intervenir.

L'Université de Versailles-Saint-Quentin, l'INRA et l'entreprise Véolia Environnement sont associés à cette initiative et le réseau a obtenu un soutien de la part de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et de la chambre de commerce et d'industrie de Versailles Yvelines-Val-d'Oise.

Le programme d'actions pour les années 2012-2014 a pour objectifs de mettre en place une veille économique, technologique et réglementaire ; de développer des compétences pour innover et démontrer la valeur ajoutée des innovations, avec mise en place d'un démonstrateur ; de promouvoir des services et des produits complémentaires pour valoriser la création d'activités nouvelles.

La répartition du montant de subvention par action pourra être revue en fonction des réalisations tout en gardant les mêmes taux de participation du Département.

La commission Urbanisme, Environnement et affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Projet coopératif Seine Aval véhicules Electriques (SAVE)

M. GOURDON, *rapporteur* – Le démonstrateur SAVE Seine Aval Véhicules Electriques, vise à permettre la validation de solutions techniques sur les véhicules électriques et sur les infrastructures de charge et sur certains modèles d'affaires afférents. La flotte de 80 prototypes est fournie par Renault et Nissan et l'infrastructure de charge innovante par Schneider Electric. L'expérimentation se déroulera sur des parkings et dans des collectivités. A l'issue du projet, le démonstrateur SAVE permettra de faire des Yvelines un département de référence en matière de mobilité durable.

Il vous est proposé, dans ce cadre d'attribuer des subventions au taux de 5 % sur un montant de plus de 19 millions d'euros, soit 500 000 euros à Renault, 80 000 euros à EDF, 75 000 euros à Schneider Electric.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Ce projet s'inscrit aussi dans le Plan Yvelines Seine. D'autre part, des véhicules électriques Fluence de Renault ont été mis à la disposition du personnel du Conseil général pendant un an et nous aurons les remontées du terrain. Il est possible de mettre un de ces véhicules à votre disposition pour un jour ou plus. J'en ai fait brièvement l'expérience au technocentre, sans incident. Vous serez surpris de la rapidité du démarrage et du silence du moteur. Adressez-vous à Michel Gautron pour cela.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Schéma directeur de la Région Ile-de-France

M. LE PRESIDENT – En juillet 2007, nous avons donné un avis défavorable au projet de SDRIF pour plusieurs raisons, notamment le déséquilibre entre les obligations de construction de logement qui nous étaient faites et la faiblesse des possibilités de développement économique et des infrastructures de transports. A nos yeux, la Région manquait d'ambition pour notre territoire ; cela s'expliquait sans doute par la volonté de rééquilibrage, nécessaire, à l'est, mais nous avons la sensation d'être les parents pauvres de ce SDRIF.

La Région avait adopté le projet de SDRIF en 2008, mais ensuite le Conseil d'Etat ne l'avait jamais approuvé, ce qui interdisait son application. Il y avait en effet dissension entre l'Etat, avec le projet du Grand Paris, et la Région. Nous vivions donc toujours sous l'emprise du SDRIF de 1994, document qui n'est plus vraiment d'actualité.

Heureusement, un accord étant intervenu entre l'Etat et la Région, et un décret d'août 2011 a approuvé le schéma d'ensemble du réseau Grand Paris express. Cet obstacle étant écarté, on a engagé la mise en révision du SDRIF. La Région, c'est normal, nous demande notre avis. J'aurais pu répondre par un simple courrier. J'ai considéré qu'il était plus judicieux de faire valoir nos intérêts par une décision collective. A cette occasion, Yves Vandewalle présentera un amendement qui montre que nous sommes en phase avec l'actualité.

Dans la phase suivante, le Département aura à donner, à l'automne, un avis sur le projet de SDRIF arrêté par le Conseil régional. Ce projet sera ensuite soumis à enquête publique et devra être approuvé par décret en Conseil d'Etat.

M. BEL, *rapporteur* – C'est en effet le cadre juridique. Le Département des Yvelines, qui appartient au comité de pilotage élargi, a choisi, comme d'autres départements, de faire des propositions. Un fois ces propositions enregistrées, la Région arrêtera le dossier, en septembre. Dans les deux mois, nous aurons à donner notre avis. L'enquête publique aura alors lieu, et ensuite il ne sera possible que

de modifier à la marge le projet que la Région soumettra à l'Etat. L'objectif est de disposer d'un nouveau SDRIF pour la fin de 2013.

Nous sommes donc dans une phase uniquement de concertation. Nous approuvons la volonté de la Région de faire un effort pour l'est de l'Ile-de-France. Mais de là à dire qu'il faut diminuer l'activité dans les Yvelines, c'est faire deux poids deux mesures, d'autant que notre Département a accepté d'augmenter la construction de logements : logements et activités vont de pair. Pourtant, depuis quelques années, le rapport entre ces deux éléments a été défavorable aux Yvelines, à savoir que nous avons moins d'emplois par rapport à la population.

Nous voulons souligner deux aspects phares. D'abord, les Yvelines occupent une position stratégique sur l'axe Paris-Rouen-Le Havre. On veut considérer Paris-Le Havre comme une métropole mondiale, mais entre les deux, il y a les Yvelines. C'est le développement naturel de l'axe qu'est la Seine qui ouvre Paris sur les grands échanges mondiaux. De plus, le territoire de la confluence entre la Seine et l'Oise joue un rôle stratégique dans le projet du Grand Paris. Or le Département des Yvelines vient de lancer le grand plan Yvelines-Seine qui comporte dix grands dossiers sur lesquels nous allons investir 150 millions d'euros.

En second lieu, les Yvelines sont un département porteur de politiques d'aménagement qui contribuent à l'attractivité régionale. Dès 2006, après une longue concertation avec les élus, dont les maires, il a adopté son schéma départemental d'aménagement équilibré, le SDADEY, puis mis en place les instruments propres à le réaliser, avec l'établissement public foncier des Yvelines, la SEM Yvelines, le syndicat mixte de la Seine et de l'Oise, les CDOR pour le logement.

Donc, tout en étant conscients de la nécessité de faire un effort dans l'est de la Région, nous ne souhaitons pas que le nouveau SDRIF mette un coup d'arrêt au développement des Yvelines. Ce n'est pas en déshabillant l'un qu'on habillera l'autre.

Au fondement du développement, il y a quatre domaines entre lesquels il faut assurer un équilibre : l'emploi, les déplacements, le logement, l'environnement et le cadre de vie.

Pour nous, emploi et développement économique sont intimement liés. Le développement économique d'aujourd'hui, c'est la richesse et l'emploi de demain. Or nous avons subi des pertes supérieures à celles de l'Ile-de-France. Pourtant le projet de SDRIF 2008 ramenait la contribution du Département à l'accroissement de l'emploi régional à 10 % entre 2005 et 2030, contre 17 % pour la période 1993 – 2005. C'était une véritable régression. La crise économique récente a frappé tous les territoires franciliens. Dans les Yvelines, l'emploi salarié a diminué de 3,8% sur 2008-2009 contre 2,7% pour l'Ile-de-France et le taux d'emploi est passé de 0,67 à 0,64 entre 2006 et 2009. Moins d'emplois, c'est plus de déplacements pour aller au travail. Selon une récente étude de la FNAU, à l'échelle nationale, les zones d'emplois de Poissy, Les Mureaux et Mantes sont parmi les quinze zones les plus touchées par la crise en termes d'évolution de l'emploi salarié. Il faut développer ces zones. Il est donc impératif que l'objectif de développement économique pour les Yvelines soit plus volontariste dans le nouveau schéma directeur pour permettre une amélioration globale du taux d'emploi départemental, améliorer les équilibres habitat – emploi en Seine-Aval et préserver la dynamique du pôle de Versailles – Vélizy – Saint-Quentin-en-Yvelines qui s'est affirmé par le passé comme le poumon économique du département.

Les Yvelines sont quand même le premier département industriel francilien avec 20 % de l'emploi industriel régional, le premier département automobile français avec 45 000 emplois, le premier département en R&D privée d'Ile-de-France. Le Département a toujours fait en sorte d'attirer les grandes sociétés, avec par exemple un effort considérable pour les lycées internationaux et sections internationales – outre Saint-Germain-en-Laye, il y a Buc, Croissy-sur-Seine, Montigny-le-Bretonneux. C'est un aspect important de l'accueil sur le plan international. De même, notre politique de développement de la fibre optique est essentielle : les industries de demain ne s'implanteront que là où elles auront accès au très haut débit à un prix compétitif. Enfin, la vallée de l'automobile, la recherche sur les déplacements de demain offrent un contexte favorable au développement et à l'emploi.

Cela nécessite bien sûr de promouvoir les déplacements dans leur ensemble, et d'abord de renforcer le maillage routier. Certes, la voie ferrée est importante, mais elle relie le centre des agglomérations. Dans les banlieues, le réseau est lâche et il faut bien développer le transport routier. S'agissant de la voie nationale, nous insistons sur du prolongement de la Francilienne entre Cergy-Pontoise et Poissy-Orgeval ainsi que l'aménagement de la RN10 entre Trappes et les Essarts-le-Roi. L'Etat a retiré de la liste initiale de 2008 le prolongement de l'A12 entre Saint-Quentin-en-Yvelines et les Essarts-le-Roi au profit de cet aménagement de la RN10. Il a également retiré de la liste le tunnel pour poids lourds de l'A86 Ouest et le projet de liaison Saint-Cyr-l'Ecole, Saclay, Palaiseau. Cela ne nous arrange guère. Il faudrait également que des opérations d'amélioration du réseau structurant existant figurent au futur SDRIF comme l'élargissement de l'A 13, la RN 12 entre Plaisir et Saint – Cyr l'Ecole, l'A 86 entre le Pont Colbert et la RN 118, la mise à 2 fois 2 voies de la RN10 sur la déviation de Rambouillet.

Pour le réseau départemental, le principe des liaisons nouvelles Seine-Aval – Saint-Quentin-en-Yvelines et Seine-Aval – Cergy-Pontoise ainsi que la liaison RD30-RD190 avec un nouveau pont franchissant la Seine à Achères-Boucle de Chanteloup devront être maintenus dans le SDRIF révisé car ils sont indispensables au développement de l'axe Seine. Il est également nécessaire de prendre en compte la déviation de la RD154 à Verneuil-sur-Seine et Vernouillet ainsi que la liaison RD938 - RD91 sur les communes de Buc et Guyancourt.

S'agissant ensuite de la diversification des usages, il faut développer le covoiturage, les trains de véhicules, les transports collectifs publics sur autoroute, avec des couloirs d'autobus sur les bandes d'arrêt, comme nous l'avons proposé, notamment sur l'A13 entre Orgeval et Rocquencourt et sur l'A12 entre Rocquencourt et Saint-Quentin-en-Yvelines. Nous souhaitons en outre que des solutions soient trouvées pour désenclaver Vélizy par un transport en commun en site propre sur l'A118, reliant le Pont de Sèvres et Saclay.

Pour les liaisons ferrées, les rocade TGV Nord, Est, Sud sont d'ores et déjà pratiquement complètes et les taux de croissance des gares TGV franciliennes sont à deux chiffres. Il est donc vital que le SDRIF prévoie le bouclage de la rocade TGV Ouest pour achever le réseau d'interconnexion des lignes à grande vitesse en Ile-de-France. Dans ce cadre, le territoire de la Confluence Seine - Oise doit être inscrit au SDRIF comme le futur grand hub ferroviaire de l'Ouest francilien, à l'articulation entre les réseaux à grande vitesse, la ligne nouvelle Paris Normandie et les réseaux Transilien et RER. En ce qui concerne la LNPN, le Conseil général des Yvelines a fait valoir la nécessité de desservir Mantes et d'implanter une gare nouvelle sur le territoire de la Confluence Seine-Oise.

Il faut développer le fret fluvial et des modèles durables de logistique urbaine. 13% de l'approvisionnement francilien se fait aujourd'hui par le fleuve. Mais le port de Gennevilliers est désormais très encombré. Il faut donc profiter de tout ce qui se fait dans la vallée de la Seine et recourir au nouveau port d'Achères qui doit se développer, avec Limay et les autres ports existants.

Pour les transports en commun lourds, nous sommes favorables à la réalisation de la ligne E du RER, mais en revoyant la desserte de l'ensemble du Département. Il faut de bonnes liaisons pour Poissy-Achères, mais sans oublier la boucle de Montesson. On peut difficilement accepter qu'à la gare de Houilles, on supprime trois navettes à l'heure vers Saint-Lazare pour laisser passer le RER E sans qu'il s'arrête ! Diminuer le service public de transport, alors qu'en même temps on nous demande d'accueillir plus de population, est incohérent.

J'en viens au troisième volet, le logement. On sait les efforts faits par le Département. On lui avait fixé un objectif de 7000 logements par an, ce serait peut-être 9000 désormais. Or le développement du logement en Ile-de-France s'est fait plus dans les Yvelines car le Département a su se doter des outils indispensables, CDOR, SEM 78 et EPFY. A ce titre, le SDRIF devrait mobiliser prioritairement les potentiels de renouvellement et de densification des espaces biens desservis, autour des gares. Il faut densifier l'existant et endiguer l'étalement urbain. Il importe aussi d'utiliser les friches laissées par les militaires et les emprises ferroviaires. On le fait à Versailles.

M. LE PRESIDENT – A la fois à Satory et à la caserne Pion.

M. BEL – Dans les zones pavillonnaires, le BIMBY « *built in my backyard* » fonctionne assez bien : il s'agit de construire un deuxième pavillon sur les grands terrains derrière les villas.

Enfin le quatrième volet porte sur la préservation de notre cadre de vie. Les deux grands atouts des Yvelines sont leur capacité à attirer des entreprises de première classe qui offriront les emplois de demain et un cadre de vie préservé. On les connaît, je n'y insiste pas.

Pour terminer, j'insiste sur l'importance que nous attachons aux deux OIN, celle de Seine-aval avec le port Seine-métropole et celle de Paris-Saclay. Pour ce dernier je cite simplement les ambitions que sont le maintien des pôles tertiaires majeurs, l'accompagnement du nécessaire renouvellement résidentiel dans les agglomérations de Saint-Quentin-en-Yvelines et Versailles Grand Parc, la reconversion des emprises militaires, la valorisation de l'offre de loisirs et la protection des espaces naturels.

Le dossier est plus riche que ce que j'ai pu en rapporter. C'est une contribution importante au débat que nous avons avec la Région.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable, deux conseillers généraux ne prenant pas part au vote car elles désiraient réfléchir plus longtemps sur ce dossier.

M. LE PRESIDENT – Je vous remercie. L'exercice n'est pas facile. Il s'agit, j'y insiste, d'une contribution sur la vision que nous avons, en tant que Département des Yvelines, de ces domaines dont nous avons longuement débattu, développement économique, logement transports, valorisation du territoire. Nous sommes unanimes pour dire qu'un fort développement économique permettra de créer de la richesse, laquelle permettra de construire. Nous partions de 3 000 logements par an, le CDOR nous a conduits à 6 000 par an, nous n'en sommes pas aux 9 000 souhaités par la Région. Et les maires sont réticents à construire tant qu'on ne développe pas les transports en commun. Il nous fallait donc affirmer fortement nos priorités.

En liaison avec l'actualité, nous souhaitons compléter le document par un amendement.

M. VANDEWALLE – Je salue d'abord la qualité de ce rapport et du travail remarquable des services.

M. LE PRESIDENT – C'est en effet le document à conserver pour connaître tout ce que nous projetons pour les Yvelines dans ces prochaines années.

M. VANDEWALLE – On évoque le métro automatique du Grand Paris dans plusieurs points de ce rapport. Il me semble cependant préférable d'insérer ce paragraphe sur la « ligne verte » à la fin du chapitre 1.2 relatif aux transports (page 7) : « *Enfin, les nécessaires liens à créer au sein de l'OIN Paris Saclay entre les pôles d'innovation et de développement de la partie yvelinoise (Versailles et Saint-Quentin-en-Yvelines) et les pôles de recherche et d'enseignement du plateau de Saclay ainsi que l'accès à l'aéroport d'Orly rendent indispensables la réalisation rapide du tracé vert du réseau de transport public du Grand Paris avec quatre gares dans les Yvelines.* » Ce n'est qu'acter un consensus.

M. LE PRESIDENT – Sinon, on pourrait avoir l'impression que nous ne sommes pas partie prenante et que cette opération nous paraît secondaire.

A ce propos, je rappelle que nous sommes le seul département à avoir deux OIN sur son territoire, ce qui est un atout sans précédent.

M. VANDEWALLE – Un autre point, qui n'est pas du même niveau et ne peut pas figurer dans ce rapport, a une grande importance pour les maires des zones rurales. La limite des 50 mètres se révèle

souvent gênante au moment de la rédaction des documents d'urbanisme. Si, dans leurs contacts avec leurs homologues du Conseil régional, nos services pouvaient voir comment modifier cette disposition, cela améliorerait beaucoup la vie des maires.

M. MALLE – Je vous remercie, car vous n'y étiez pas contraint, de soumettre cette contribution à l'aval de l'assemblée départementale. Cela explique peut-être que nous ayons pris un peu de retard, car l'avant-projet du SDRIF doit être publié fin mars ou en avril et nous devons être le dernier ou l'un des deux derniers départements à apporter notre contribution. Mais encore une fois, nous vous remercions de nous la soumettre.

Le groupe des élus de gauche votera contre, car le texte n'est pas à la mesure des enjeux de la Région Ile-de-France. Son schéma directeur est le document essentiel, stratégique, pour construire l'avenir. A ce sujet, les élus de gauche sont satisfaits de voir la procédure de révision entamée, avec une adoption programmée avant la fin de 2013. La dynamique reprend. Mais le SDRIF 2008, élaboré de façon collective dans le respect des processus démocratiques, avait subi un blocage, non pas tant du fait du Conseil d'Etat que du Gouvernement, qui avait mis beaucoup de temps à transmettre ce texte au Conseil d'Etat, pour des raisons qui lui appartiennent, certes. Mais telle est la réalité. Nous jugeons que cela avait été néfaste pour le développement de la région.

Le SDRIF est donc relancé et nous nous en félicitons. C'est une des conséquences heureuses de l'accord signé entre la Région et l'Etat début 2011 sur le Grand Paris.

Dans le rapport, Monsieur le Président, vous stigmatisez inutilement le SDRIF 2008, en particulier en ce qui concerne le développement économique et l'action de la Région. Vous aurez du mal à faire croire à nos concitoyens que « la lourde désindustrialisation », la perte de centaines de milliers d'emplois dans l'industrie, dans le pays et dans notre région, est le fait soit du SDRIF soit du Conseil régional. C'est évidemment d'une autre dimension.

Dans votre texte, vous dites peu de choses concernant le logement. M. le rapporteur a mis l'accent sur le fait qu'avec le transport et l'emploi, c'est l'axe essentiel du SDRIF et un des besoins vitaux de nos concitoyens. L'objectif de 70 000 logements à construire par an a été fixé dans la loi concernant le Grand Paris ; il va être repris par le SDRIF. C'est donc un objectif partagé par la Région et l'Etat. Nous en sommes aujourd'hui à 35 000 ou 40 000 logements par an dans toute la région. Il faut donc pratiquement doubler le rythme de la construction. Vous évoquez bien la question du logement dans votre rapport, mais on n'y trouve rien sur cet objectif des 70 000 logements. Il n'est pas incorporé dans la contribution et de surcroît il n'y a aucune explication sur la part que prendra notre département pour parvenir à atteindre cet objectif.

Nous entrerons bien entendu plus dans les détails lorsqu'il s'agira de débattre du projet lui-même, que de cet avant-projet qui devrait être communiqué fin mars.

MME ERVERA – Je souscris totalement aux remarques de Jean-Philippe Mallé, notamment sur la question du logement. Cependant, il s'agit d'une contribution, non d'une décision. Aussi, pour ma part, je ne prendrai pas part au vote et j'attends pour le faire que ce soit le projet de SDRIF lui-même qui soit soumis à cette assemblée.

M. LE PRESIDENT – C'est donc une explication de vote.

MME MARY – J'interviens à propos du fait, mentionné page 4, que l'Etat ait retiré de ses priorités le prolongement de l'autoroute A 12 au profit de l'aménagement de la RN 10. C'est inacceptable. A Trappes passent 85 000 véhicules jour en temps ordinaire : imaginez ce que cela donne lors des départs en vacances et de toutes les grandes manœuvres routières. Les habitants de Trappes méritent le respect autant que tous les habitants de l'Ile-de-France. Sur l'A6 passent 65 000 véhicules par jour, à titre de comparaison. Mon fils a habité près de la RN 10 : s'il faisait sécher un tee-shirt sur le balcon, on y voyait ensuite l'emplacement des épingles à linge ! C'est vous dire ce que la population

respire chaque jour. Lors des périodes de chaleur, les médecins signalent un grand nombre de bronchiolites. Je voudrais que l'on prenne cette situation en compte, dès la contribution à l'avant-projet.

M. LE PRESIDENT – Message bien reçu.

MME MARY – Cela ne suffira pas.

M. BARTH – Pour ma part, je voterai comme le groupe. Je veux cependant faire deux remarques. On mentionne la mise à deux fois deux voies de la RN10 au sud de Rambouillet. Dans le passé, on a mentionné la mise à deux fois deux voies de la RN 191 entre Ablis et l'échangeur de l'A 10 à la Ville au Bois. Je souhaite qu'on inclut de nouveau ce projet, car c'est un axe dangereux où il y a beaucoup d'accidents et cette portion est restée une RN, alors que le reste de la RN 191 est passé en voirie départementale, parce qu'il fait partie du réseau structurant. D'autre part, je souhaite également que ce qui était acquis en ce qui concerne le développement économique du Sud Yvelines et particulièrement de la communauté de communes que je préside soit repris. J'aurais aimé pouvoir intéresser, sur place, notre Département à ce secteur.

M. TISSIER – Je ne voterai pas cette délibération, pour des raisons un peu différentes de celles de mes collègues du groupe de la gauche. Notre sensibilité avait pris position contre le Grand Paris et je suis fidèle à cette position.

La question économique nous inquiète tous. Pour avoir travaillé dans l'industrie depuis 35 ans, je sais bien que la désindustrialisation n'est pas liée à une absence d'effort d'équipements. L'effet change quand on travaille sur la zone dollar par exemple, nous donne déjà un handicap de 30 % qui pèse sur notre compétitivité et dont tous les grands groupes s'inquiètent.

Le document comporte nombre de choses sur les transports – la LNPN, la tangentielle – dont on ne peut que se satisfaire. Mais je suis très inquiet quand je vois qu'on envisage, à plus long terme certes, 500 000 habitants sur la Confluence. Pour m'en tenir à la ligne A pour la branche qui concerne mon territoire, celle de Cergy, agglomération de 192 000 habitants, la situation reste épouvantable avec l'interconnexion à Nanterre. Dans un contexte économique largement dégradés du fait de la crise internationale, j'ai peur que tous les grands projets, la LNPN, les RER A, C ou Eole et la grande boucle – au terme de la négociation entre politiques, en optionnel, on avait ajouté vingt gares de plus – ne soient pas facilement financés. S'il fallait réviser le SDRIF, je ne sais pas si vraiment il fallait en rajouter, ou diminuer les ambitions pour les adapter à ce qu'on pourra payer. Cela vaut, on l'a dit, pour la gare de Versailles.

M. SOLIGNAC – J'ai été choqué par les critiques que j'ai entendues sur la politique du logement du Département. S'il est une politique, facultative, dans laquelle il a particulièrement investi, c'est bien celle du logement. C'est très vrai sur le plan financier. Pensons à l'argent que nous avons mis dans l'établissement public foncier des Yvelines qui lui a permis de faire ce qu'il a fait. Depuis sa création, nous avons pu passer neuf conventions sur les 262 communes de notre département, et nous en passerons encore une dizaine lors du conseil d'administration de la semaine prochaine. Et comment balayer d'un revers de manche la centaine de CDOR ? Notre EPFY, leader en France, a aussi acquis des terrains appartenant à l'Etat, par exemple ceux de l'hôpital du Vésinet et les terrains militaires de Pion. Vraiment, je ne comprends pas ces reproches, ils me peinent.

M. LE PRESIDENT – D'une peine qui reste contenue, cependant. (*Sourires*)

M. TETART – Je partage les observations de Joël Tissier sur la faisabilité réelle des grandes infrastructures qu'on évoque pour 2025. Le réalisme économique empêchera sans doute qu'on respecte les prévisions. Mais on les respectera d'autant moins que, de débat en débat on aura accumulé les exigences d'enfouissement, passage en souterrain, et autre qui les rendront véritablement impossibles. Il faudra faire preuve de sagesse collective pour ne pas rendre impossibles par toutes sortes de conditions les réalisations que nous appelons de nos vœux.

Pour tous ces projets, il suffirait que le Département, le STIF, la Région dégagent une petite partie des crédits pour donner des solutions immédiates, par des lignes de bus, du covoiturage, qui coûteront beaucoup moins cher que ces grandes infrastructures. Il faut se soucier de l'avenir, mais aussi du quotidien. Seulement, utiliser les termes de « route », « transport routier », dans un schéma directeur, c'est presque dire des gros mots. Il faudra sans doute repenser un SDRIF qui soit réaliste pour le moyen et long terme mais qui rende aussi des services immédiats. Document de programmation lointain, il doit aussi devenir un guide pour le très court terme.

M. TAUTOU – Avant que le Conseil général ne décide d'une politique du logement, on construisait moins de 3 000 logements par an. Grâce aux CDOR nous sommes passés à 5 500 ou 6 000 logements par an, soit un doublement. Et aujourd'hui on nous demande de passer de 6 000 à plus de 9 000 logements. C'est considérable. Cela revient à multiplier par trois le nombre de logements construits avant que le Conseil général n'en fasse une politique. Dans ces conditions, je le demande à nos collègues de gauche : quelle contribution trouveriez-vous normal que le Conseil général apporte pour le logement, si ces 9 000 logements ne suffisent pas ? D'autre part, je m'étonne de la contradiction entre différents discours du même bord : 9 000 logements ce n'est pas assez pour les uns, mais pour d'autres imaginer que le territoire de la Confluence ait demain 500 000 habitants est une hérésie. Si l'on pense cela, il ne faut pas construire de logements, 9 000 c'est déjà trop. Je demande un peu de cohérence.

Enfin, sur tous les projets présentés par l'EPAMSA dans l'OIN, des élus répondent systématiquement qu'ils ne veulent pas construire car les populations ne sont pas prêtes à accepter tous ces logements, qu'elles ont fait le choix de la qualité de l'environnement. Le Conseil général réfléchit donc sur les zones dans lesquelles on peut intervenir en préservant l'environnement mais en satisfaisant le besoin légitime de logements. Pour autant, on ne peut faire face à tous les besoins comme on nous l'impose, alors qu'il n'en va pas forcément ainsi dans tous les autres départements.

M. SAINT-AMAUX – Pour moi, mettre des territoires en compétition, les Yvelines contre d'autres départements par exemple, c'est affaiblir la compétitivité du Département et celle de la Région. Il faut, au-delà des sensibilités politiques, trouver une cohérence commune. Par exemple, dans le projet du Grand Paris et du Havre-Paris, il n'est pas question de mettre en compétition Le Havre et les Yvelines, sinon nous serons affaiblis par rapport à l'Allemagne et à la Belgique. De même, en Ile-de-France, dire qu'on en fait trop en Seine-Saint-Denis et pas assez chez nous – je ne veux pas dire seulement dans les Yvelines – ce n'est bon pour personne. Tout le monde sait bien comment s'est réglé le problème du SDRIF et du Grand Paris. L'Etat et la Région se tenant l'un l'autre par la barbichette, cela a été : si tu signes, je signe. Mais ce n'est pas en cherchant à embêter les autres qu'on va avancer. Il doit être possible, dans la région, d'avoir une stratégie globale permettant d'avancer tous ensemble.

M. LEQUILLER – Je voudrais dire à mon tour que l'un des arguments du groupe de gauche pour justifier sa position n'est vraiment pas valable, c'est celui du logement. S'il y a un département qui a fait un effort spécifique et spectaculaire, c'est bien le nôtre. Nous soutenons largement la comparaison avec les autres départements d'Ile-de-France. Je veux bien entendre tel ou tel autre argument, mais sur le logement, qui n'est pas de notre compétence, nous avons choisi de mener une politique très volontariste. Il est regrettable de prendre un tel prétexte pour justifier un vote.

MME MARY – Le problème du logement dépasse largement la contribution des départements et de la Région. Je suis bien placée pour savoir que le Département des Yvelines est exemplaire par l'aide qu'il apporte aux communes. Mais actuellement, il faut voir la situation de qui veut construire des logements sociaux. Je prends un exemple récent de bailleur qui a voulu emprunter 419 000 euros à la caisse d'épargne. Celle-ci a demandé en échange l'ouverture d'un compte avec un million d'euros ! Il en va de même au Crédit mutuel. Ce bailleur a déjà quatre livrets ouverts dans différents établissements. Les bailleurs vont-ils tenir longtemps dans ces conditions ? Je ne le crois pas.

M. LE PRESIDENT – Toutes ces contributions montent que j'ai bien fait de vous solliciter plutôt que d'envoyer moi-même une réponse.

MME BOUTIN – Cette délibération est effectivement essentielle pour l'avenir. Je soutiens totalement les orientations proposées. Les critiques faites à propos du logement ne sont pas fondées. Mais plus globalement, je partage assez le souhait de Jacques Saint-Amaux : qu'on cesse d'opposer territoire contre territoire, région contre région, pour développer une vision d'ensemble. C'est la solution pour avancer.

Pour être dans mon rôle de conseillère générale, je trouve qu'on ne parle peut-être pas suffisamment du Sud-Yvelines – on parle d'agriculture bien sûr. J'insiste sur le nécessaire équilibre que doit apporter la défense de l'environnement et une identité qui peut se développer autour du cheval.

M. BARTH – Le Sud Yvelines, c'est l'environnement, le cheval, mais aussi le développement économique et le transport.

M. LE PRESIDENT – Tout à fait et ce sont quatre piliers que j'ai mentionnés.

En premier lieu, je considère que ce qui nous rassemble est infiniment plus important que ce qui peut nous diviser. Je le dis solennellement à Jean-Philippe Malle, je suis très déçu, dans le cadre de ce qui est simplement une contribution, par la prise de position du groupe des élus de gauche. Nous portons pourtant un projet de territoire et ce sont là des dossiers que nous avons travaillés et soutenus les uns et les autres. Dans cette contribution, il n'y a aucune agressivité à l'égard de la Région. Mais nous souhaitons avoir notre propre développement, qui n'obère en rien le rééquilibrage absolument nécessaire dans le nord et l'est de l'Ile-de-France.

Par ailleurs, chacun a légitimement relayé les préoccupations et les intérêts du territoire qu'il représente.

Comme l'a rappelé Philippe Tautou, en ma qualité de président de l'EPAMSA je peux témoigner que les maires des 52 communes de Seine aval sont très hostiles au développement de logements tant qu'on n'améliore pas les moyens de transport pour leur population. Cette position est répétée par tous, toutes orientations politiques confondues, à chaque conseil d'administration. Maurice Solignac a eu raison de souligner notre politique du logement. Je me souviens, en 1994, de Roland Nadaus réclamant ici même que le Conseil général s'investisse dans la politique du logement et s'entendant répondre par le président que ce n'était pas du tout de la compétence des conseils généraux. Un pas considérable a donc été fait, au-delà des implications financières, dans la philosophie même de notre action. Il ya une spécificité des Yvelines en ce qui concerne le logement, qu'aucun autre département d'Ile-de-France ne partage. Nous avons été des pionniers en nous dotant d'un établissement public foncier départemental et de la SEM Yvelines aménagement. Ce m'est d'autant plus facile de le souligner que c'est un hommage à mes prédécesseurs. Mais s'agissant d'une action facultative, elle doit être relayée par les maires. Or le déficit de moyens de transport pose problème. Et on demande l'enfouissement des voies et les gares – soit, dans le cas de Guyancourt, un surcoût exorbitant par rapport aux moyens engagés. Mais rappelez-vous l'exemple de la A 86 : parce que nous avons voulu une voie enterrée, nous avons pris 40 ans de retard. Ce projet a vu le jour à la fin des années 1960 et nous venons d'être les derniers à profiter du bouclage.

Cela a gêné notre développement et, cerise sur le gâteau, nous avons un péage jusqu'à 9 euros. C'est donc forcément un projet global de développement que nous devons porter, et qu'on ne peut découper en tranches. C'est en cela, me semble-t-il, que cette contribution aurait dû recevoir le soutien de tous.

Certains élus de gauche peuvent considérer que le Conseil général a eu une attitude brutale en rejetant le projet du SDRIF en 2008. Mais c'est qu'il nous excluait de l'essentiel, c'est-à-dire la possibilité de maîtriser notre développement économique. Pour le Sud Yvelines par exemple, Jean-Louis Barth a eu raison de souligner combien le développement économique est important : il l'est pour tous les territoires.

Avec cette contribution, et c'est en cela que j'aurais apprécié une décision unanime, nous avons un véritable moyen de pression sur la Région. Une fois qu'elle soumettra le SDRIF modifié pour approbation, il n'y aura plus grand chose à faire.

Mais voyant le succès de ce type de débat, je vous indique que j'ai refusé d'inscrire à l'ordre du jour supplémentaire – malgré les pressions de la directrice générale (*sourires*) – le rapport Rufenacht, commissaire général au développement de la Seine. Je le ferai lors d'une autre séance de manière à ce que vous en ayez connaissance et que nous puissions apporter notre contribution à ce projet d'axe Seine qui va transformer la physionomie de notre territoire.

M. MALLE – Loin de moi l'idée de vous peiner, monsieur le président, ou de peiner M. Solignac. Vous ne m'avez pas bien entendu (*Si ! sur plusieurs bancs*). Je n'ai pas dit que le Conseil général n'avait rien fait en matière de logement : pour le Conseil général, comme pour le Conseil régional d'ailleurs, la compétence logement est facultative. Simplement, après avoir lu la contribution, il me semblait que le Conseil général des Yvelines aurait pu faire sien l'objectif qui n'est pas celui de Jean-Philippe Mallé, ni du groupe des élus de gauche, mais qui est celui du Gouvernement et de la Région, de porter à 70 000 par an la construction de logements en Ile-de-France. Cela aurait été un geste symboliquement et politiquement fort que le Conseil général reprenne à son compte cet objectif et décline les modalités pour y parvenir. Mais, élu de Bois d'Arcy et ayant contracté un CDOR pour plus de 800 logements, loin de moi l'idée de faire croire que le Conseil général ne fait rien sur le logement.

M. LE PRESIDENT – Nous n'avons pas à reprendre un chiffre fixé unilatéralement par le Conseil régional. Nous défendons ce que nous considérons comme valable pour notre département en harmonie avec les maires sans lesquels rien ne peut se faire.

L'amendement, mis aux voix, est adopté avec une voix contre (M. Tissier) et six abstentions (MM. Barth, Gourdon, Mallé, Mme Mary, MM. Saint-Amaux, Sylvestre) Mme Ervera, MM. Vignier, Wane ne prenant pas part au vote.

La délibération, ainsi amendée, mise aux voix, est adoptée avec 8 voix contre (groupe des élus de gauche à l'exception de Mme Ervera et de M. Vignier qui ne participent pas au vote).

Implantation d'un IEP dans les Yvelines

M. OLIVE, *rapporteur* – Le partenariat proposé entre le Conseil général et Sciences Po-Paris porte sur la réalisation d'une mission d'étude exploratoire sur la contribution réelle et potentielle de l'échelon départemental au développement territorial dans le contexte métropolitain. La dynamique de métropolisation, c'est-à-dire la concentration économique et démographique dans les métropoles à l'échelle mondiale est liée à la globalisation. Les territoires franciliens s'inscrivent dans cette problématique avec la mise à l'agenda du projet du Grand Paris.

Cette métropolisation fait émerger de nouvelles échelles d'intervention et incite à de nouvelles formes d'action publique.

Pour le Conseil général des Yvelines, les interrogations pourraient être abordées sous deux angles : quels sont les apports des Yvelines à la métropole ; quels sont les risques qui pèsent sur les Yvelines si elles restent en dehors de cette dynamique ?

Le projet de convention de partenariat soumis à votre approbation fixe les modalités d'organisation, de pilotage et de réalisation de la mission d'analyse exploratoire. Il fixe également à 11 000 euros la participation financière du Conseil général aux frais engagés par la fondation Nationale des Sciences Politiques pour le bon déroulement de la mission.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à la majorité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme avec deux abstentions.

MME ERVERA – Je m'étonne du nombre de conventions que le Conseil général passe avec des écoles situées dans d'autres départements. J'entends que nous avons la possibilité d'avoir un IEP dans les Yvelines. C'est une très bonne chose. Mais dans ce cas précis, on parle de l'IEP Paris. Lors de la dernière séance, je m'étais étonnée de la convention passée avec l'ESSEC à hauteur de 100 000 euros par an. Cette fois, c'est une étude avec l'IEP de Paris, pour 11 000 euros. Je ne crois pas que ces écoles aient besoin d'un quelconque soutien financier, que ce soit directement ou par l'intermédiaire de pseudo missions. La nature de celles-ci et leur utilité pour le Conseil général des Yvelines est d'ailleurs bien discutable.

Dans ce cas, il s'agit de « sérier les enjeux de la métropolisation ». On nous précise dans le rapport que « des opportunités de positionnement pourront se dessiner, compte tenu de l'expérience du Conseil général des Yvelines sur les divers champs du développement territorial et de ses modes d'actions. ». On va peut-être m'expliquer quel est le sens de cette formulation, pour moi elle n'en a pas. Je doute fort que ce genre de missions un peu « fumeuses » soit indispensable pour le Conseil général des Yvelines. S'il apparaissait vraiment nécessaire de traiter ces sujets, de nombreuses structures existent déjà au sein de notre département, qui pourraient les mener à bien. D'ailleurs, au cours de cette séance, nous allons voter une subvention de 270 000 euros à l'AUDAS, l'agence d'urbanisme yvelinoise qui, ainsi subventionnée, pourrait certainement prendre en charge une telle étude.

S'il s'agit de dépenser 11 000 euros, j'ai d'autres suggestions. Il est question ici de dynamique de métropolisation à l'échelle mondiale. En tant qu'élue de proximité, cette dimension mondiale m'importe assez peu, alors que la dynamique locale est de moins en moins soutenue. Pendant que nous attribuons généreusement 11 000 euros à une école parisienne, à Conflans-Saint-Honorine, le club de volley (*murmures*) qui obtient de très bons résultats et contribue largement à l'animation du territoire se voit refuser une subvention exceptionnelle de 1000 euros qu'il a sollicitée suite à la qualification des minimes en coupe de France, pour financer un déplacement non prévu. Ce refus fait suite à la suppression de la prime d'élite et d'une perte de subvention pour le club de 10 000 euros depuis 2009. Voilà les 11 000 euros, le compte y est. Je voterai donc contre cette délibération.

M. SAINT-AMAUX - Je ne suis pas d'accord. Sur la subvention à l'ESSEC ou sur le fait que peut-être l'AUDAS pourrait faire cette étude, on peut discuter. Mais pour ma part, j'en ai assez de voir des bureaucrates, des gens qui sortent des écoles venir nous donner les leçons sur des territoires où ils n'ont jamais mis les pieds. Qu'ils apprennent sur les bancs de l'école, c'est nécessaire. Mais qu'ils viennent voir sur place, ce n'est pas mal du tout, c'est même très bien. Qu'on donne quelque chose de concret à faire, en discutant avec les gens de terrain, dont des élus, je l'ai accepté car même les gens des grandes écoles, s'ils n'ont pas travaillé sur le terrain, se trouveront en difficulté et nous mettrons en difficulté. Je suis donc pour.

M. LE PRESIDENT – Suivant attentivement les débats dans chaque commission, j’avais connaissance de ces interrogations. Je vous le dis, en tant que conseiller général et non que président, je partage à titre personnel ces hésitations. Il est de tradition que les étudiants des grandes écoles, encadrés de professeurs, viennent faire des travaux pratiques dirigés et que nous les y aidions. C’est aussi une façon de faire connaître notre territoire. Lorsqu’on m’avait soumis cette idée, je n’étais pas encore sûr d’avoir une IEP en Yvelines. Cela devrait se concrétiser prochainement. C’était donc pour moi une occasion d’attirer des étudiants et à travers eux l’IEP sur notre territoire.

Qualifier ces études de « fumeuses » a sans doute fait bondir la directrice générale. Si l’on parle de mondialisation, c’est que le Grand Paris entre dans le club très fermé de ce qu’on appelle les métropoles monde en gagnant l’indispensable ouverture portuaire.

J’ai retenu cette observation et je veillerai à l’avenir à vous soumettre des projets qui soient valables. Celui-ci tient à cœur aux services car il nous permet d’apporter des réponses ; la qualité du travail et les conclusions qui seront apportés le montreront, j’en suis sûr. Mais il s’agit d’une école importante, avec des étudiants de grande qualité, un remarquable encadrement. La somme reste modeste. Je sais bien que nous avons tous pris l’habitude de relayer des demandes de subvention exceptionnelle – et moi aussi d’ailleurs. Seulement, l’exceptionnel ne peut pas devenir la règle. Fanny Ervera s’est limitée au volley-ball, mais que d’autres exemples ! il y a des choix à faire et si l’on voulait tout accorder, il faudrait déshabiller Paul pour habiller Pierre.

M. SYLVESTRE – Je partage l’observation de Jacques Saint-Amaux sur l’implication de terrain des étudiants qui seront les cadres de demain. Nous nous plaignons tous de décisions bureaucratiques, technocratiques, dans la vie quotidienne. Si l’on peut faire de temps à autre des travaux pratiques avec ces jeunes, il ne faut pas laisser passer l’occasion. Autant nous ne partageons pas du tout la proposition sur l’ESSEC, autant nous l’acceptons pour Sciences Po, tout en comprenant les raisons de Fanny Ervera.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité des votants avec une voix contre (Mme Ervera) et une abstention (M. Tissier).

Espaces naturels

M. BEL, *rapporteur* – En 2011, nous avons investi 1 822 831 euros dans la valorisation des espaces naturels sensibles, principalement pour améliorer l’accueil du public, sur les propriétés du Département. Je souligne notamment le développement des rendez-vous nature, avec 47 animations rassemblant 3500 participants, le schéma départemental de randonnée équestre, avec le balisage des chemins du haras des Bréviaires et du Mantois, ce qui fait 158 kilomètres et enfin le développement des pratiques sportives, pour lequel le Département a signé une charte « sport et développement durable » avec la préfecture et le comité olympique.

Pour 2012, nous prévoyons d’investir 1 846 000 euros plus 1 015 000 euros de crédits de fonctionnement. Je souligne les actions suivantes : le développement des actions en vallée de Seine, dans le cadre d’Yvelines Seine, notamment avec le parc départemental de Carrières-sous-Poissy et la boucle de Montesson ; le renouvellement des rendez-vous nature ; les balades en Yvelines en milieu naturel ; les randonnées vertes à la fois cyclistes, pédestres et équestres pour valoriser le haras des Bréviaires ; le rendez-vous jardinier organisé avec Yvelines Tourisme en septembre.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l’unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.

Subvention à l'AUDAS

M. JOUY, *rapporteur* – Il vous est proposé d'adopter la convention de partenariat pour 2012 avec l'Agence d'urbanisme et de développement de la Seine Aval, qui constitue un outil essentiel à la réussite de l'OIN, en complément des interventions de l'Etablissement public d'aménagement Mantois – Seine Aval. Il est donc proposé de porter notre contribution financière, à côté de celles des autres partenaires, de 200 000 euros à 270 000 euros.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Nous rendons hommage à l'action de l'AUDAS, présidée par Hugues Ribault, notre ancien collègue maire d'Andrézy, qui rend d'immenses services et est devenu un outil incontournable pour le développement le long de la Seine.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Zones de préemption pour les espaces naturels sensibles

M. COLIN, *rapporteur* – Le présent rapport vise à protéger les espaces naturels du Département avec deux zones de préemption à Port-Marly et Montesson.

La commune de Port-Marly, pour agir rapidement, souhaite recourir à l'expropriation et à la préemption afin de maîtriser le foncier. La préemption concernerait 8,3 hectares à l'extrémité de l'île de la Loge. L'aménagement, qui reste à définir, permettrait d'ouvrir un panorama sur la Seine et ses coteaux, de créer un espace pédagogique autour de l'environnement et du patrimoine, de conserver une zone de tranquillité pour la faune et la flore, de valoriser cet espace de nature par des activités notamment sportives et nautiques à proximité.

Dans notre schéma départemental des espaces naturels, celui de l'île de la Loge est classé en secteur stratégique ayant vocation de loisir. La valorisation des îles s'inscrit dans sa mise en œuvre dans le cadre d'Yvelines Seine.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé de créer une zone de préemption à Port-Marly sur une partie de l'île de la Loge et de déléguer à la commune l'exercice du droit de préemption.

Montesson a créé, depuis 1990, une zone de préemption couvre la majeure partie de la plaine, sur 275 hectares. La commune souhaite l'étendre au nord sur 11 hectares et au sud sur 22 hectares. Ses objectifs sont de sauvegarder un cadre d'espaces ouverts. La chambre d'agriculture a émis un avis réservé au regard d'un autre projet d'aménagement porté par la commune, celui de la ZAC de la Borde. La commune se réserve de solliciter par la suite le droit de préemption à son profit.

Cette extension contribuera à conforter la maîtrise foncière de la zone située en secteur stratégique du schéma départemental des espaces naturels sous la fonction de « coupure verte et maîtrise des fronts urbains ».

Un projet de valorisation des espaces ouverts de la boucle de Montesson dans le cadre d'un groupement de commande associant la Communauté de Communes de la Boucle de la Seine, l'Agence des Espaces Verts et le Département vous est également proposé.

Compte tenu de ces éléments, je vous propose d'étendre la zone de préemption.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – Il faut se féliciter de la volonté des maires d'étendre les espaces naturels. Pour Port-Marly, il y aura certainement une demande liée à la construction d'une passerelle pour rejoindre cette île, site d'exception dont la reconquête peut être très belle. Pierre Lequiller pourra annoncer la bonne nouvelle à Marcel Gorgues.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

M. LEQUILLER – Je remercie l'Assemblée. Lors d'une visite cantonale, vous avez vu les difficultés de la commune traversée par deux nationales. Le projet de passerelle lui rendra de la vie.

Subvention à l'EPAMSA

M. JOUY, *rapporteur* – L'opération d'intérêt national Seine Aval a été créée par décret en Conseil d'Etat le 10 mai 2007. Le protocole Seine Aval, approuvé par le Conseil général le 12 juillet 2007 et signé le 31 janvier 2008 par l'ensemble des partenaires, constitue le cadre stratégique et opérationnel de mise en œuvre de l'OIN sur 2007-2013.

Le présent rapport porte sur la poursuite, pour 2012, du financement annuel de la direction de l'OIN attribué à l'EPAMSA pour l'exercice de ses missions. L'EPAMSA contribuera à la réalisation du contrat de développement équilibré des Yvelines dont le Conseil général a approuvé l'avenant le 3 février dernier. L'objectif principal en 2012 est la conclusion des conventions opérationnelles avec les maîtres d'ouvrage permettant la desserte des zones de développement de l'ouest Mantois ; la liaison en transport en commun entre la gare et le quartier des Profils aux Mureaux ; la réalisation de deux passerelles entre Meulan et Les Mureaux et entre Mantes et Limay. Le recyclage foncier d'opérations d'aménagement a déjà fait l'objet de conventions particulières approuvées le 3 février 2012, pour les opérations des Hauts de Rangiport à Gargenville et de Nouvelle Centralité à Carrières-sous-Poissy. Il vous est proposé d'approuver la convention annexée à la présente délibération qui prévoit les conditions d'attribution d'une aide de 900 000 euros au fonctionnement de l'EPAMSA, ramenée à 885 403 euros pour tenir compte de coûts en personnel dus par l'EPAMSA.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Nombre d'élus ici savent quel est le travail mené par l'EPAMSA, et David Morgant, son directeur, auquel je rends hommage.

M. TISSIER – Pour aller dans le même sens, même lorsqu'on n'est pas d'accord sur les objectifs, il faut reconnaître la qualité du travail fourni.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

SEM Yvelines aménagement

M. COLIN, *rapporteur* – Yvelines Aménagement constitue ainsi un outil complémentaire à l'Etablissement Public Foncier des Yvelines (EPFY) dans la chaîne opérationnelle de l'aménagement et de la construction. Elle a également vocation à faire émerger dans le département un savoir-faire en matière de maîtrise d'ouvrage urbaine, ainsi qu'une qualité urbaine ayant valeur de référence. Pour jouer ce rôle de chef de file, Yvelines Aménagement intervient pour le compte des collectivités territoriales, dans trois domaines spécifiques : la faisabilité opérationnelle des projets, la conduite d'opérations d'aménagement et la réalisation d'équipements, d'espaces publics

et d'infrastructures sous mandat. Malgré des reports d'opérations dus à une conjoncture difficile ayant causé et ne concurrence très offensive, Yvelines Aménagement dispose d'un premier bilan encourageant : une concession d'aménagement à Rocquencourt, huit missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur la faisabilité d'importants projets, en Seine aval, deux études d'aménagement et un marché de prestations de conseil aux collectivités passé avec le Conseil général.

Le résultat net 2011 est négatif conformément au plan à moyen terme de la SEM, qui doit faire face à d'importants coûts sur plusieurs années avant de pouvoir recouvrer un volume de recettes conséquent. Les recettes estimées pour 2011 sont en retrait de 49% par rapport aux prévisions.

Compte tenu d'un contexte difficile, Yvelines Aménagement adopte une stratégie pour 2012 adaptée aux conditions du marché : partenariat avec d'autres acteurs pour augmenter son taux de réussite aux appels d'offres, approche et meilleure connaissance des communautés d'agglomération.

Grâce à une évolution contenue des charges, le résultat net prévu en 2012, toujours négatif, s'améliore cependant de 39%.

La participation de 83,499% du Conseil général au capital social de trois millions d'euros d'Yvelines Aménagement a été libérée à 50%, soit 1 252 485 euros. Le reste du capital doit être versé sur demande du conseil d'administration, en fonction des besoins de la société. Cela a été fait le 24 novembre 2011. Les recettes d'exploitation, issues des premières concessions d'aménagement réalisées, permettront dès 2014 à Yvelines Aménagement de reconstituer la totalité du capital.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Je rends hommage au travail mené par Daniel Talamoni, directeur de la SEM, au côté de Maurice Solignac qui en est président. Il a fait un travail exceptionnel avec une équipe de six personnes : il a d'abord fallu faire connaître la SEM 78 dans un territoire déjà très occupé, notamment par la SEM 92. C'est désormais un outil essentiel en matière de développement stratégique et de construction de logements, avec l'EPFY. Dans le cadre des appels d'offres, les maires ont intérêt à faire appel à cette SEM.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des votants, M. Solignac ne participant pas au vote.

Programme « Habiter Mieux »

MME ERVERA, *rapporteur* – Le programme « Habiter Mieux », initié par l'Agence nationale de l'habitat sur la période 2010-2017, vise à lutter contre la précarité énergétique. Par un premier contrat 2011-2013, le Conseil général aide, sur le plan technique et financier, 1 300 ménages yvelinois à réaliser des travaux de rénovation thermique. Afin de coordonner ce programme, un poste de chef de projet cofinancé par l'Etat a été créé. Une première convention a été votée, mais il vous est proposé de la modifier pour revoir la durée de mission à la baisse et le coût du poste à la hausse.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Gîtes de France

M. JOUY, *rapporteur* – Le relais départemental des gîtes de France et du tourisme vert des Yvelines s’emploie à développer l’accueil par des propriétaires de gîtes ruraux.

Depuis sa création, l’association a bénéficié d’un soutien matériel et financier de notre Département de l’ordre de 130 000 euros par an. Il vous est proposé d’approuver la convention triennale d’objectifs 2012-2014 et de fixer le montant de la subvention pour 2012 à 136180 euros.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l’unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – C’est un aspect important de l’accueil touristique.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.

Plaine de Montesson

M. LOISON, *rapporteur* – Il vous est proposé de signer une convention de groupement de commande avec la communauté des boucles de la Seine et l’agence des espaces verts d’Ile-de-France pour la valorisation paysagère des plaines de Montesson et Carrières-sur-Seine.

Il s’agit de maîtriser l’évolution du site et le requalifier en différents « lieux de nature » aux vocations diverses ; assurer la complémentarité avec la plaine maraîchère par la mise en valeur paysagère et en exploitant ses opportunités d’extension ; assurer des liens entre les villes et organiser les lisières urbaines ; redécouvrir la Seine et son coteau ; organiser un réseau de sentiers naturels en complément de l’offre de circulations douces.

A cette fin, il vous est proposé d’approuver la convention de groupement de commande annexée pour la réalisation d’un programme opérationnel en matière d’espaces naturels, paysagers, agricoles et de loisirs de pleine nature.

Le montant de cette étude est estimé à 200 000 euros TTC. Il vous est proposé de participer à cette opération à hauteur de 80 000 euros, comme la CCBS, l’Agence des espaces verts participant à hauteur de 40 000 euros.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l’unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Il vous est proposé un amendement à l’article 4.3 de la convention relatif au comté de pilotage, dont il s’agit de doubler le nombre de membres : les représentants du Conseil général passent de 2 à 4, ceux du conseil communautaire de 2 à 4 et les élus désignés par le président de l’AEV à deux.

L’amendement, mis aux voix, est adopté à l’unanimité.

La délibération, ainsi amendée, mise aux voix, est adoptée à l’unanimité.

Contrats eau

M. BEL, *rapporteur* – Il vous est proposé d’adopter les contrats eau des communes de Dammartin-en-Serve, Guernes et Vaux-sur-Seine ainsi que le complément aux contrats eau des communes de Port-Marly, de Sartrouville et du syndicat intercommunal pour l’assainissement de la région de Saint-Germain-en-Laye, pour un montant total de subventions de 400 646 euros.

La commission des Contrats avec les communes et leurs établissements publics a émis un avis favorable à l’unanimité.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Contrats départementaux

M. LEBRUN, *rapporteur* – Le Conseil général soutient fortement les communes. Il vous est proposé de signer un contrat départemental avec Bougival, la Celle-Saint-Cloud et Villiers-Saint-Frédéric. Ces contrats représentent entre 390 000 euros et 525 000 euros de subvention par collectivité, soit 1 207 000 euros au total. Il est à noter que Bougival a aussi obtenu des subventions de l'ADEME pour ses opérations qui relèvent du développement durable. La Celle-Saint-Cloud, pour un gros programme, participe à hauteur de 56 %. Ces deux communes dynamiques ont choisi spontanément d'adhérer à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

La commission des Contrats avec les communes et leurs établissements publics a émis un avis favorable à l'unanimité.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

M. DELAPORTE – Je remercie à double titre, pour la Celle-Saint-Cloud et pour Bougival.

Contrats ruraux

M. LE PRESIDENT – Pour vous montrer à quel point je suis attentif aux délibérations – et aux contrats en particulier – j'ai observé qu'on attribuait à la Celle-les Bordes la même superficie de 4 649 hectares qu'à Sonchamp. Or cette dernière commune est l'une des plus grandes du Département. Il y avait donc erreur. En effet, la superficie de La Celle les Bordes est en réalité de 2 260 hectares.

M. PLANCHENAU, *rapporteur* – Il vous est demandé d'adopter deux contrats ruraux dans le canton de Saint-Arnoult-en-Yvelines. La Celle-les-Bordes souhaite poursuivre la restauration de son église, agrandir sa salle polyvalente et aménager un espace de loisir. Sonchamp entend agrandir le gymnase et réhabiliter un arsenal de pompiers à usage associatif. Les subventions seraient respectivement de 105 000 euros et de 129 500 euros, sur les exercices 2013 à 2016.

La commission des Contrats avec les communes et leurs établissements publics a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – Un chiffre à avoir à l'esprit : les Yvelines comptent 157 communes de moins de 2000 habitants. Nous sommes aussi un département rural, surtout dans le sud, et nous en sommes fiers.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

M. BARTH – Je remercie l'Assemblée au nom de ces deux communes.

Vœu relatif au schéma départemental de coopération intercommunale

M. LEBRUN, *rapporteur* – Ce vœu présenté par le groupe des élus de gauche a été lu en Assemblée lors de la séance du 3 février dernier et transmis pour avis à la commission des Finances et des Affaires générales. En tant que son président, je dois vous indiquer qu'à l'issue du débat, la Commission a décidé à la majorité de rejeter ce vœu car l'élaboration du schéma départemental de coopération intercommunale n'est pas du ressort du Conseil général.

M. LE PRESIDENT – Nous n'avons pas à ouvrir un débat sur un vœu. J'ajoute cependant que toutes les situations peuvent évoluer. Voyez que j'ouvre la porte plutôt que je ne la referme. Mais ce n'est pas moi qui tient la poignée...

Le vœu, mis au voix n'est pas adopté, avec 11 voix pour (groupe des élus de gauche et M. Loison).

M. LE PRESIDENT – Joël Loison se sent mal dans les Yvelines.

La séance est levée à 13 heures 40.

Prochaine séance : vendredi 13 avril 2012 à 9 heures 30.

La Secrétaire :
Fanny ERVERA.

Le Président :
Alain SCHMITZ.

SOMMAIRE

Hommage aux victimes du terrorisme.....	1
Adoption de comptes rendus analytiques.....	1
Communications de M. le Président du Conseil général.....	1
Souhaits de bienvenue.....	2
Représentation du Conseil général au sein de divers organismes.....	2
Modification de l'ordre du jour.....	3
Programmation Autonomie 2012-2018.....	3
Taxe foncière sur le bâti.....	9
Adhésion à deux associations de collectivités locales.....	9
Garantie d'emprunt à une société d'HLM pour une opération à Sartrouville.....	9
Collège « Le Bois d'aulne » à Conflans-Sainte-Honorine.....	10
Collège « Le Cèdre » au Vésinet.....	10
Aménagement de la RD 36 entre Châteaufort et Palaiseau.....	10
Déclassement de voirie à Poissy.....	12
Sécurité routière.....	13
Extension du centre commercial de Parly 2.....	13
Aide aux communes pour l'aménagement des trottoirs.....	14
Aide aux transports scolaires.....	14
Fonds de solidarité des collèges.....	15
Sectorisation scolaire à Montigny-le-Bretonneux.....	16
Médiation familiale.....	17
Contrat unique d'insertion.....	17
Base de loisirs des Boucles de la Seine.....	18
Subventions d'action sociale.....	18
Habilitation individuelle à l'aide sociale.....	19
Contrats sociaux de territoire des Mureaux et Maule.....	20
Fonds de solidarité pour le logement.....	20
Véhicule intelligent, ville du futur.....	21
Le Vivant et la Ville.....	21
Projet coopératif Seine Aval véhicules Electriques (SAVE).....	22
Schéma directeur de la Région Ile-de-France.....	22
Implantation d'un IEP dans les Yvelines.....	30
Espaces naturels.....	32
Subvention à l'AUDAS.....	33
Zones de préemption pour les espaces naturels sensibles.....	33
Subvention à l'EPAMSA.....	34
SEM Yvelines aménagement.....	34
Programme « Habiter Mieux ».....	35
Gîtes de France.....	35
Plaine de Montesson.....	36
Contrats eau.....	36
Contrats départementaux.....	37
Contrats ruraux.....	37
Vœu relatif au schéma départemental de coopération intercommunale.....	37

